



(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 39299 A1** (51) Cl. internationale : **E06B 3/26**

(43) Date de publication :
28.02.2018

(21) N° Dépôt :
39299

(22) Date de Dépôt :
19.08.2016

(71) Demandeur(s) :
**ESPACE ZEMMOURI SARL AU, AVENUE 10 MARS BLOC 58 N° 86 TER, Sidi Othmane
CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :
ABDELLAH EL BLAGÉ

(74) Mandataire :
EL BLAGÉ JAMILA

(54) Titre : **Ensemble de menuiserie à usage multiple**

(57) Abrégé : La présente invention concerne le domaine de la menuiserie aluminium. Elle traite en particulier d'un ensemble de menuiserie modulable grâce à une série de profilés adaptés à coopérer entre eux pour permettre de répondre à nombre important d'application avec un minimum de variété de profilés dormant. L'ensemble comprend un set de profilés dormant composé des profilés intermédiaires (1, 2, 7, 12, 16, 17) ayant un ou deux rails qui sont munis de moyens pour coopérer directement entre eux, ou indirectement par l'intermédiaire d'autres profilés choisis' parmi le set (8, 13, 45) . pour former un profilé dormant d'un côté, et avec d'autres profilés choisis du set (3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15) pour former une seule structure solidaire avec les aspects décoratifs et fonctionnels nécessaires. Lesdits profilés intermédiaires dispose de moyens d'assemblage sur leurs Cotés latéraux de manière à pouvoir assembler directement ou indirectement deux profilés pour former une seul structure.

Abrégé

La présente invention concerne le domaine de la menuiserie aluminium. Elle traite en particulier d'un ensemble de menuiserie modulable grâce à une série de profilés adaptés à coopérer entre eux pour permettre de répondre à nombre

5 important d'application avec un minimum de variété de profilés dormant.

L'ensemble comprend un set de profilés dormant composé des profilés intermédiaires (1, 2, 7, 12, 16, 17) ayant un ou deux rails qui sont munis de moyens pour coopérer directement entre eux , ou indirectement par l'intermédiaire d'autres profilés choisis parmi le set (8, 13, 45) pour former un profilé dormant

10 d'un coté, et avec d'autres profilés choisis du set (3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15) pour former une seule structure solidaire avec les aspects décoratifs et fonctionnels nécessaires . Lesdits profilés intermédiaires dispose de moyens d'assemblage sur leurs cotés latéraux de manière à pouvoir assembler directement ou indirectement deux profilés pour former une seul structure.

Ensemble de menuiserie à usage multiple

Domaine technique

- 5 La présente invention concerne le domaine de la menuiserie aluminium. Elle traite en particulier d'un ensemble de menuiserie modulable grâce à une série de profilés adaptés pour coopérer entre eux afin de répondre à un nombre important d'applications avec un minimum de variété de profilés.

Technique antérieure

- 10 La menuiserie aluminium devient de plus en plus exigeante en termes de profilés et d'applications. Cette diversité a donné naissance à une grande variété de profilés avec une dispersion en termes de compatibilité des profilés.

- Il devient impératif de créer pour chaque application son kit de profilés qui réponde aux exigences du décor tel que la largeur du profilé dormant, le nombre de
15 coulisses et la présence ou non de moustiquaires. Ainsi qu'aux contraintes d'utilisation comme l'isolation thermique et/ou phonique.

- Un autre aspect de l'art antérieur est le cout de revient des solutions actuelles pour faire des profilés adaptés pour plusieurs coulisses tel que le cout du moule et le temps d'amortissement vu que ce genre de profilés a une utilisation très réduite
20 dans des application très spécifiques.

D'où l'intérêt de la présente invention qui a pour objectif de palier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant un ensemble de profilés qui coopèrent entre eux pour permettre la réalisation d'ensembles de menuiserie tel que des fenêtres ou portes avec des spécifications techniques adaptées et un

5 cout de revient plus bas et avec une facilité de montage.

Un autre but non déclaré est la possibilité de standardiser les types de profilés pour un large éventail d'utilisation.

Brève description des dessins

Les dessins annexés à la présente invention illustrent la solution proposée à titre

10 indicatifs et non limitatif.

La figure 1 représente un schéma éclaté des profilés pour fabriquer un dormant à l'aide de différents profilés standards pour permettre l'obtention d'un seul cadre dormant capable de recevoir un ou plusieurs coulisses.

La figure 2 représente une vue 3D d'une variante avec la possibilité d'un montage

15 à un seul rail pour ouvrant coulisse.

La figure 3 représente une vue 3D d'une variante avec la possibilité d'un montage à deux rails coulisses.

La figure 4 représente une vue 3D d'une variante avec la possibilité d'un montage à trois rails coulisses.

20 La figure 5 représente une vue 3D d'une variante avec la possibilité d'un montage

à quatre rails coulisses.

La figure 6 est une variante de concept général avec un profilé intermédiaire qui sert de moyen d'assemblage des différents profilés à rails.

Les figures 7 à 10 sont les variantes de montage avec une ou plusieurs rails.

- 5 La figure 11 est une variante de concept de la figure 6 avec un profilé intermédiaire qui sert de moyen d'assemblage et d'écartement pour augmenter ou diminuer l'espace qui sépare les vantaux.

Les figures 12 à 15 sont des variantes du concept de la figure 11 avec un ou plusieurs rails.

- 10 La figure 16 représente autres une variante du dormant

Les figures 17 à 21 représentent les différentes possibilités de montage à un ou plusieurs rails

La figure 22 représente l'ensemble des profilés pour fabriquer les vantaux pour coulisses.

- 15 Les figures 23 à 27 représentent les différents cas de montage des profilés des vantaux à coulisses.

La figure 28 est une variante des ouvrant type à la française.

Les figures 29 à 46 représentent les différents cas de montage des profilés des vantaux à la française.

Les figures 47 à 55 représentent une variante des profilés des ouvrants avec une bande décorative (40).

Les figures 56 à 60 représentent une variante des profilés des dormants avec une bande décorative (40).

5 La figure 61 est un schéma 3D d'un exemple d'utilisation de l'invention.

La figure 62 est un détail des différents profilés utilisés dans le montage de la figure 61.

La figure 63 est un schéma de détail montrant l'agencement des différents profilés avec l'emplacement du rideau volet roulant au milieu.

10 Description des modes de réalisation

Selon un aspect général de l'invention, un set de profilés dormant composé des profilés intermédiaires (1, 2, 7, 12, 16, 17) ayant un ou deux rails sont munis de moyens pour coopérer directement entre eux, ou indirectement par l'intermédiaire d'autres profilés choisis parmi le set (8, 13, 45) pour former un profilé dormant d'un côté, et avec d'autres profilés choisis du set (3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15) pour former une seule structure solidaire avec les aspects décoratifs et fonctionnels nécessaires. Lesdits profilés intermédiaires dispose de moyens d'assemblage sur leurs cotés latéraux de manière à pouvoir assembler directement ou indirectement deux profilés pour former une seuls structure.

20 L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à

des modes de réalisation préférés donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins.

La figure 1 montre un premier mode de réalisation de l'invention avec différents profilés qui interviennent dans la fabrication d'un ensemble de menuiserie. Selon le besoin un profilé (2) à double rails coopère d'un côté directement avec un deuxième profilé (1) à un seul rail pour former une seule structure à trois rails. Le profilé (2) coopère de l'autre côté avec deux profilés (3) et (4) pour donner l'aspect décoratif convenable à une fenêtre ou porte vu de l'intérieur. De la même façon le profilé (1) coopère avec un des profilés (5) ou (6) pour donner l'aspect décoratif convenable à une fenêtre ou porte vu de l'extérieur.

Selon un aspect particulier, les profilés (1) et (2) disposent d'un côté de deux éléments (b, b) ayant une petite élévation de matière. Lesdites élévations de matière s'emboîtent parfaitement dans deux logements (a, a) formés sur l'autre côté des profilés (1) et (2). Les deux logements (a, a) dispose de deux nervures pour fixer les éléments (b, b) dans les logements (a, a) par simple éclipse.

Les autres profilés impliqués dans la présente invention fonctionnent de la même manière pour les assembler les uns avec les autres.

Les différentes variantes de montage sont détaillées dans les figures 2 à 63.

Pour un simple montage à un seul rail de la figure 2, on utilise le profilé (1) seul.

Pour un montage à deux rails de la figure 3 (simple fenêtre/porte coulissante) on utilise le profilé (2) seul avec les profilés décoratifs (3, 4, 5, 6).

Par contre pour un assemblage à trois rails (figure 4) on utilise le profilé (2) qu'on assemble avec le profilé (1) pour former le dormant à trois rails. Ensuite on assemble les profilés décoratifs de la même manière que pour le système à deux rails. Cette variante permet d'intégrer des solutions fonctionnelles au niveau de la

5 porte/fenêtre tel qu'un système à trois vantaux.

La quatrième variante (figure 5) est basée sur un assemblage de deux profilés (2) pour fabriquer un dormant à quatre rails. Le montage permet d'obtenir une solution de porte /fenêtre avec une fonction d'isolation thermique et phonique. En effet l'espace entre les deux profilés (2) constitue un moyen très efficace pour

10 réduire les déperditions de chaleur ainsi que la pollution phonique grâce au vide qui sera créé entre les vantaux avant et arrière après montage.

Un avantage de tel montage à quatre rails réside dans l'utilisation de l'espace entre les vantaux avant et arrière comme passage du rideau volet roulant tel qu'illustrer sur la figure (61). Le volet roulant peut être remplacé par toute autre

15 solution comme un rideau ou une moustiquaire.

Selon un autre aspect particulier de l'invention, la gestion de l'espace entre les profilés (1) et (2) lors d'un montage à trois ou quatre rails est obtenue par l'intégration d'un troisième profilé intermédiaire (8) ou (13) dont la largeur est

20 prédéfinie qui coopère avec des profilés adaptés (7, 12, 16, 17) afin de former un structure de dormant avec un espace inter-vantaux fonctionnel tel que illustré par

les figures 6 et 11 et leurs variantes.

Selon l'usage, les profilés dormants (7, 12, 16, 17) coopérant avec une traverse centrale choisie parmi le set (8, 13) permettant d'assembler deux profilés dormant en même temps pour en former un seul. Selon les cas de figure l'utilisation de
5 deux profilés dormant du même genre comme exemple (7, 7) ou (7, 12) ou (12, 12). Le choix des profilés dépend de l'application à savoir 2, 3 ou 4 rails pour monter les coulisses sur le même cadre dormant.

Selon un aspect particulier de l'invention, les faces libre des profilés dormants peuvent coopérer selon le besoin avec des profilés spécifiques comme le profilé
10 (3) ou (10) pour intégrer une moustiquaire dans l'ensemble de menuiserie, Ou les profilés (4, 5, 6, 9, 11, 14, 15) qui permettent uniquement de cacher les différentes rainures et donner un bon aspect décoratif à l'ensemble de menuiserie que se soit porte ou fenêtre.

Selon un autre aspect de l'invention, la traverse centrale (8), (13) ou (45) est
15 assemblée aux profilés dormants (7, 12, 16, 17) par deux moyens. Un premier moyen est les quatre ailes (b, b) de la traverse (8), (13) ou (45) qui s'éclipsent dans les logements (a, a) des dormants (7, 12, 16, 17).

Un deuxième moyen est constitué par une colle à mettre dans les logements (a, a) avant l'insertion des ailes (b, b) pour assurer une liaison permanente entre les
20 dormants et la traverse et aussi pour assurer l'étanchéité au niveau des joints de liaison entre les dormants et la traverse (8), (13) ou (45).

Un autre aspect de l'invention concerne l'utilité de l'espace intermédiaire dans le cas de quatre railles (double coulisse). En effet cette espace peut servir de passage pour le volet roulant. Selon la figure (61), des rails (45) sont utilisés à la fois pour assembler les profilés (2) pour former le dormant et aussi pour permettre
5 le guidage du volet roulant (49) lors de la montée ou la descente dans l'espace intermédiaire entre les vantaux intérieurs et les vantaux extérieurs.

Le système de présente invention s'adapte parfaitement aux besoins de la décoration grâce à sa flexibilité dans le choix des couleurs des profilés à assembler pour former la structure finale.

10 A titre d'exemple, la bande décorative (40) qui peut prendre différentes couleurs selon le besoin permet de donner un aspect attrayant à l'ensemble de menuiserie.

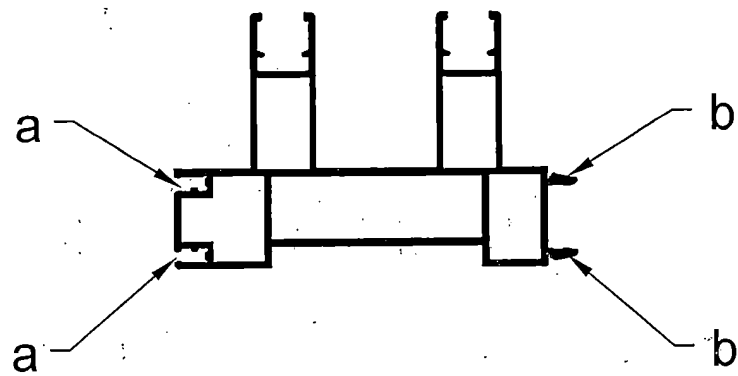
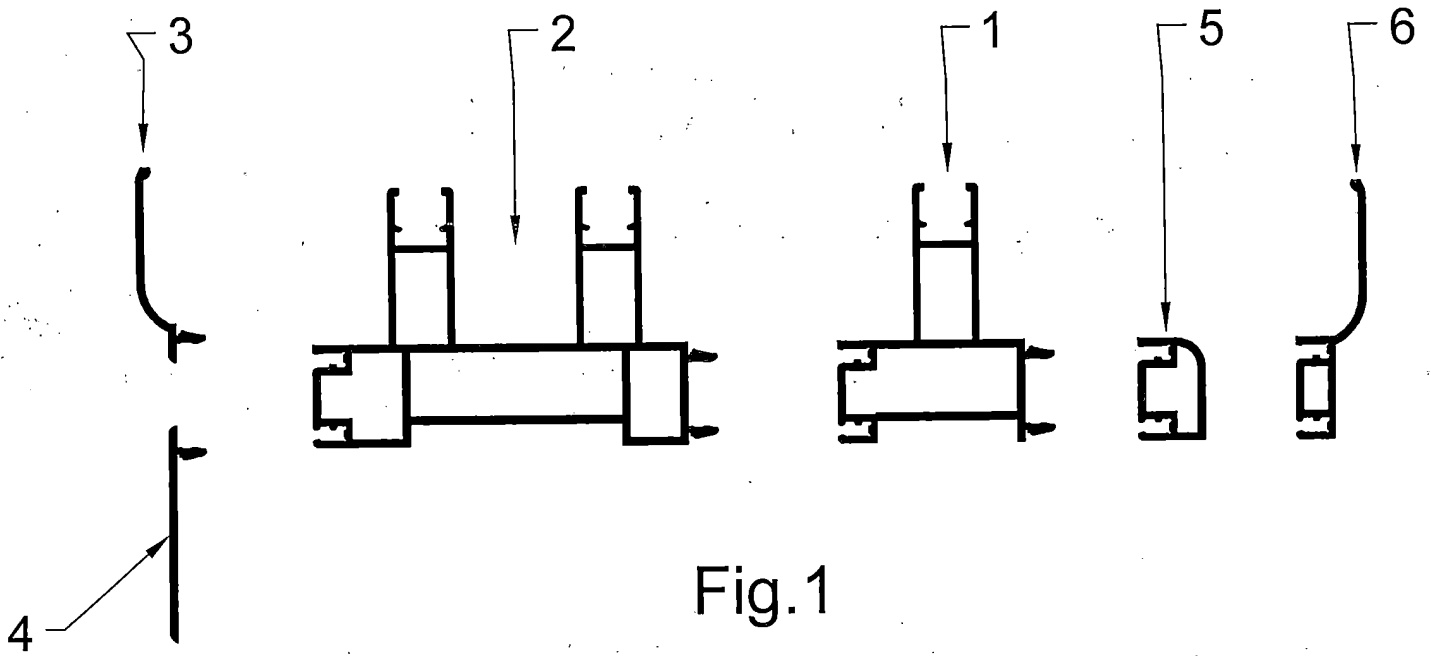
Selon un dernier aspect de l'invention, les profilés (3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15) peuvent être en d'autre matière comme du PVC ou du bois pour répondre à un aspect de décor et de bonne finition. A titre d'exemple, le PVC permet d'avoir
15 des angles 45° avec thermo soudage sans défaut visuel.

Revendications :

1. Ensemble de menuiserie à usage multiple **caractérisé en ce qu'il** comprend un premier set de profilés dormant composé de profilés intermédiaires (1, 2, 7, 12, 16, 17) ayant un ou deux rails et sont munis de moyens pour coopérer directement entre eux , ou indirectement par l'intermédiaire d'autres profilés choisis parmi un deuxième set (8, 13, 45) pour former un profilé dormant d'un coté, et avec d'autres profilés choisis parmi un troisième set (3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15) pour former une seule structure solidaire avec les aspects décoratifs et fonctionnels nécessaires .
2. Ensemble de menuiserie selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** Lesdits profilés intermédiaires dispose de moyens d'assemblage sur leurs cotés latéraux de manière à pouvoir assembler directement ou indirectement deux profilés pour former une seuls structure.
3. Ensemble de menuiserie selon les revendications 1 et 2 **caractérisé en ce que** le moyen d'assemblage est constitué de deux éléments (b, b) sur un coté du premier profilé à assembler ayant une petite élévation de matière. Lesdites élévations de matière s'emboitent parfaitement dans deux logements (a, a) formés sur l'autre coté du deuxième profilé à assembler et en ce que les deux logements (a, a) disposent de deux nervures pour fixer les éléments (b, b) dans les logements (a, a) par simple éclipse.
4. Ensemble de menuiserie selon les revendications 1, 2 et 3 **caractérisé en ce que** la gestion de l'espace entre les profilés (1) et (2) lors d'un montage à trois ou quatre rails est obtenue par l'intégration d'un troisième profilé intermédiaire (8) ou (13) dont la largeur est prédéfinie et qui coopère avec des profilés adaptés (7, 12, 16, 17) afin de former un structure de dormant avec un espace inter-vantaux fonctionnel pour l'isolation thermique et phonique ou pour l'intégration d'autres composants comme un rideau volet roulant ou un moustiquaire.
5. Ensemble de menuiserie selon les revendications 1 à 4 **caractérisé en ce que** la traverse centrale (8), (13) ou (45) est assemblée aux profilés dormants (7, 12, 16, 17) par les quatre ailes (b, b) de la traverse (8), (13) ou (45) qui s' éclipse dans les logements (a, a) des dormants (7, 12, 16, 17),

et en ce qu'un joint de colle est mis dans les logements (a, a) avant l'insertion des ailes (b, b) pour assurer une liaison permanente entre les dormants et la traverse et aussi pour garantir l'étanchéité au niveau des joints de liaison entre les dormants et la traverse (8), (13) ou (45).

6. Ensemble de menuiserie selon les revendications précédentes **caractérisé en ce que** le système de présente invention s'adapte parfaitement aux besoins de la décoration grâce à sa flexibilité dan le choix des couleurs des profilés à assembler pour former la structure finale.
7. Ensemble de menuiserie selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** la bande décorative (40) peut prendre différentes couleurs selon le besoin permet de donner un aspect attrayant à l'ensemble de menuiserie.
8. Ensemble de menuiserie selon les revendications précédentes **caractérisé en ce que** les profilés (3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15) peuvent être en d'autre matière comme le PVC ou le bois pour répondre à un aspect de déco et de bonne finition.



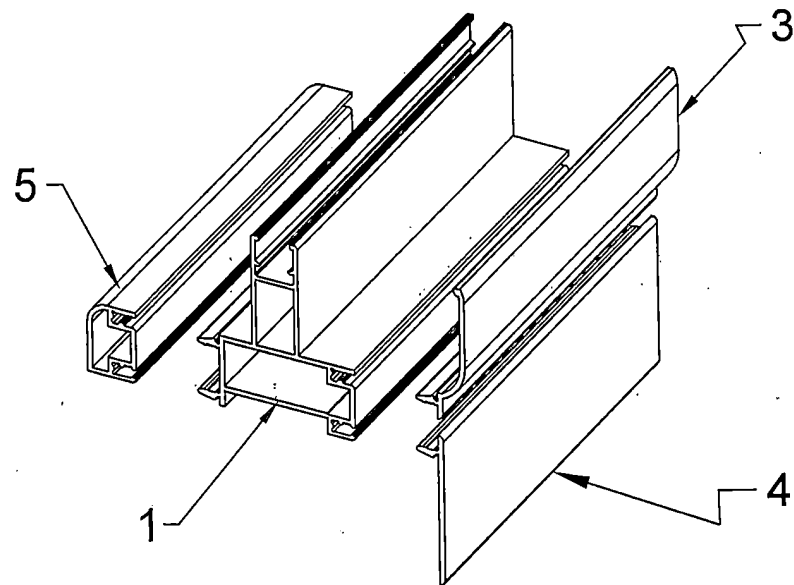


Fig.2

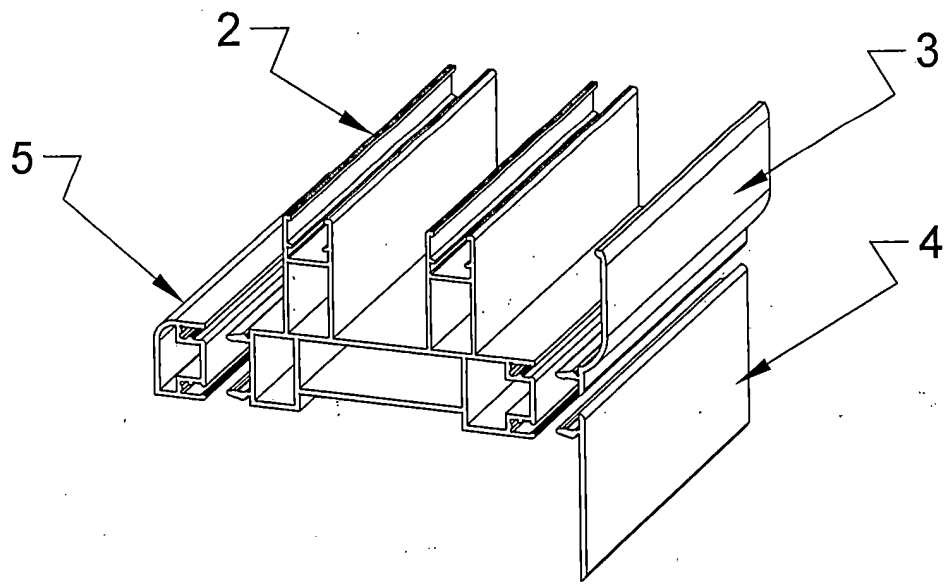


Fig.3

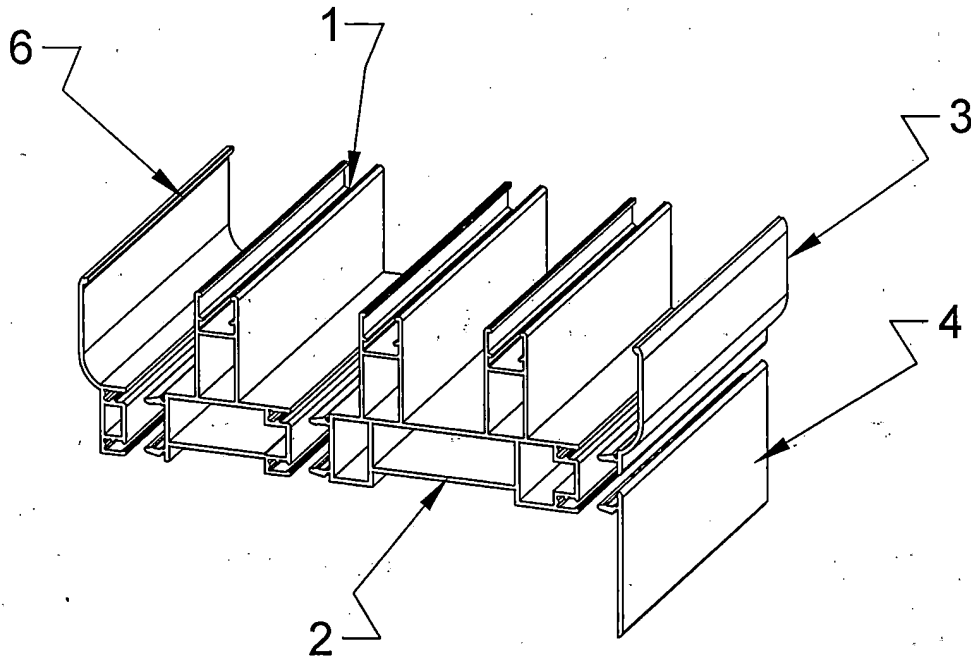


Fig.4

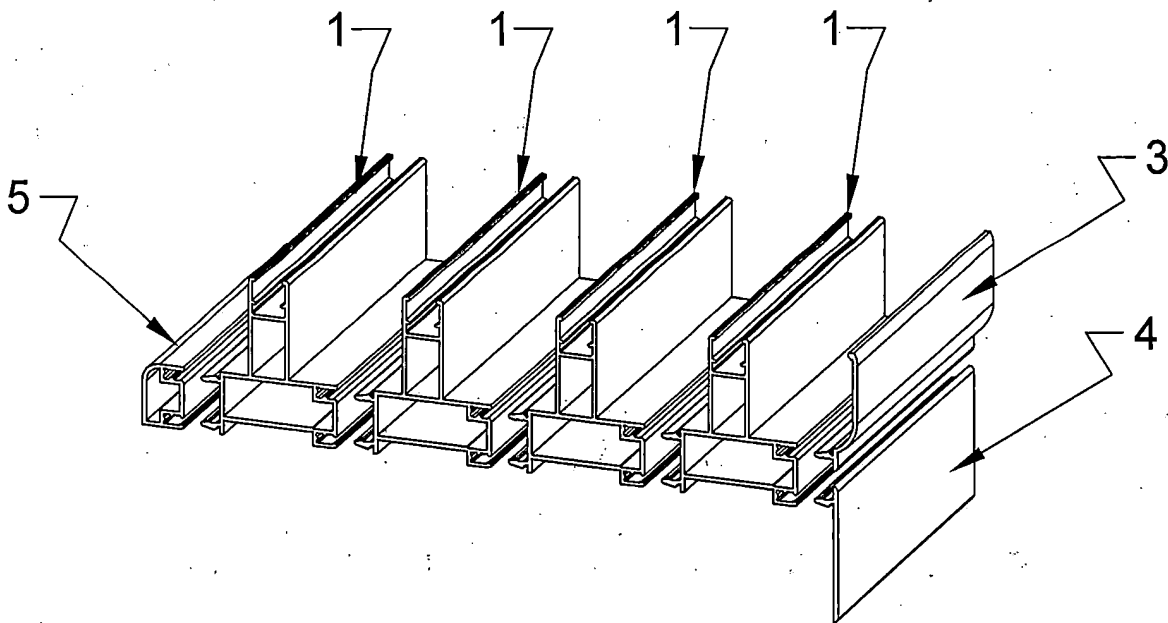


Fig.5

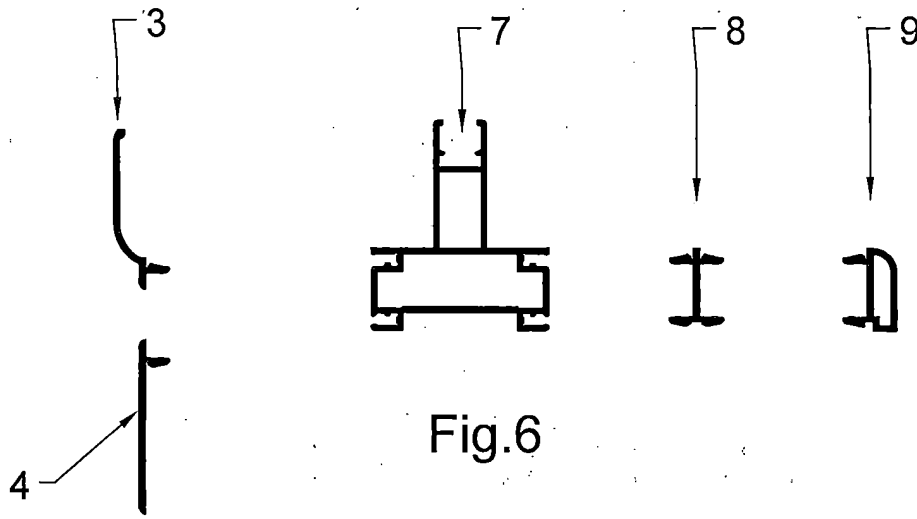


Fig. 6

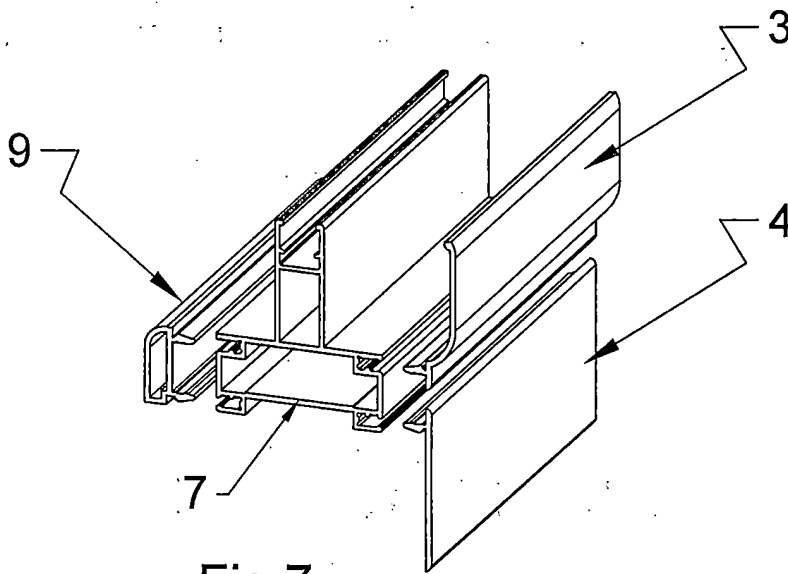


Fig. 7

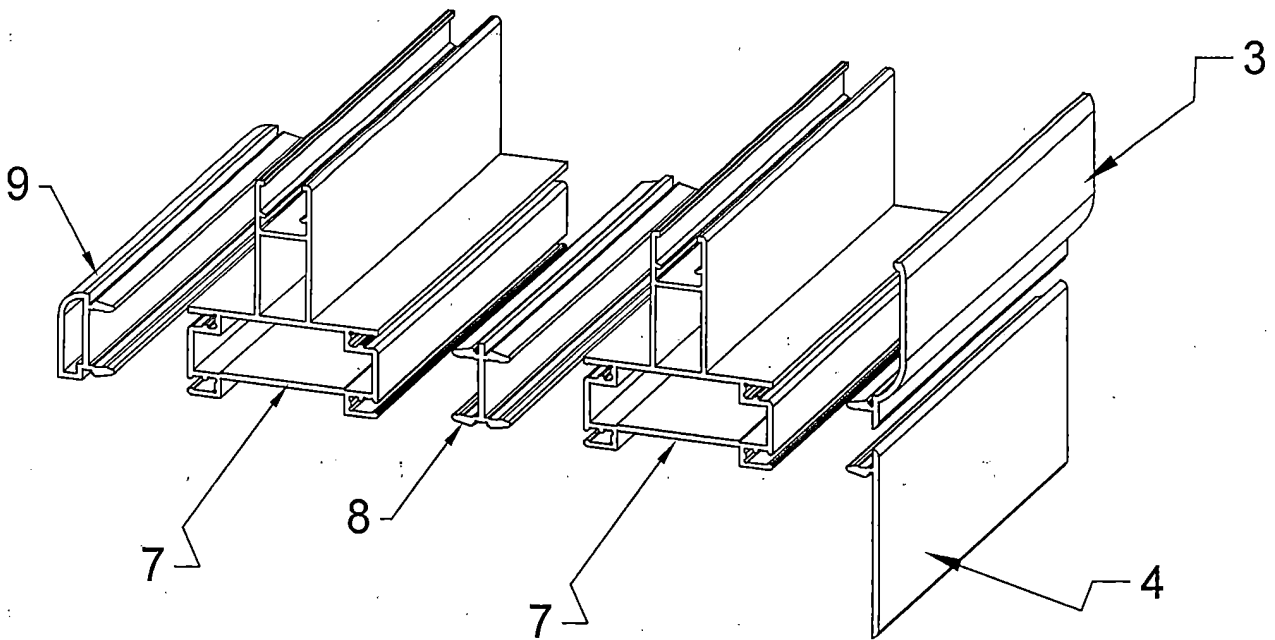


Fig. 8

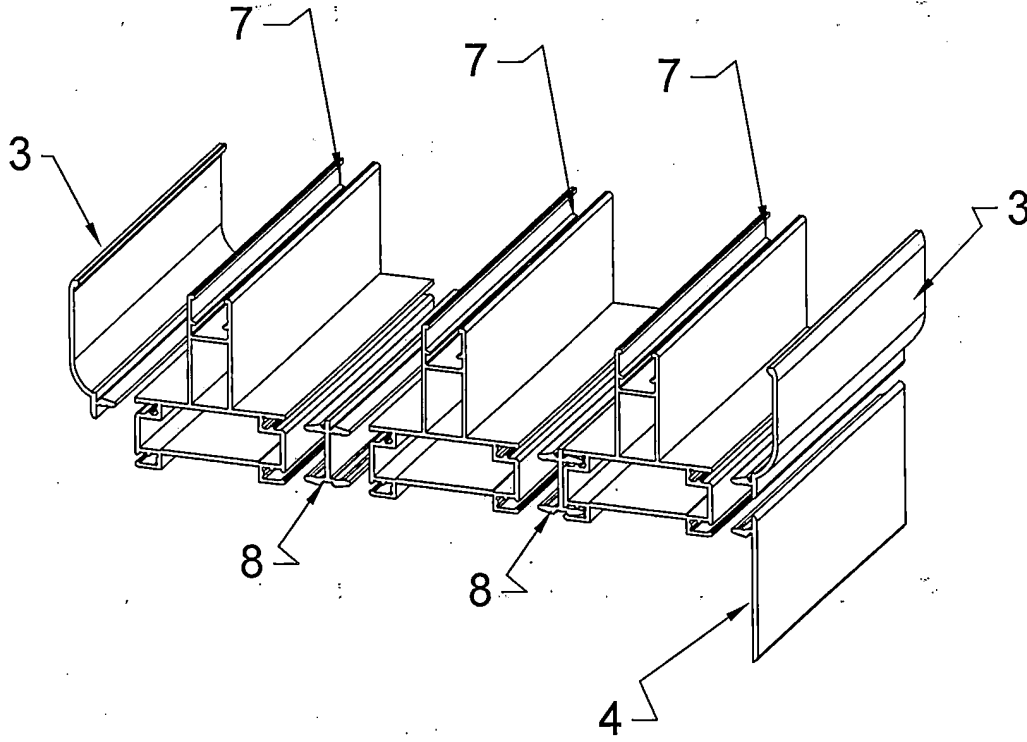


Fig.9

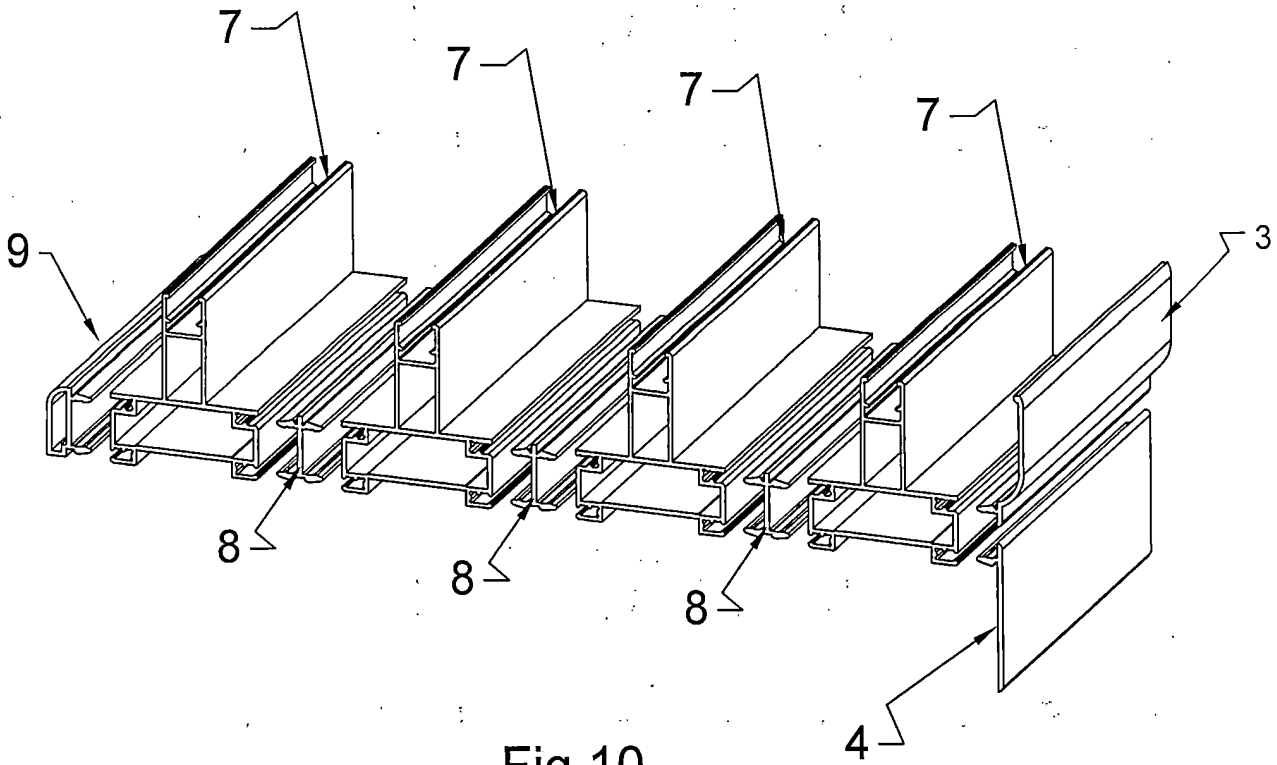


Fig.10

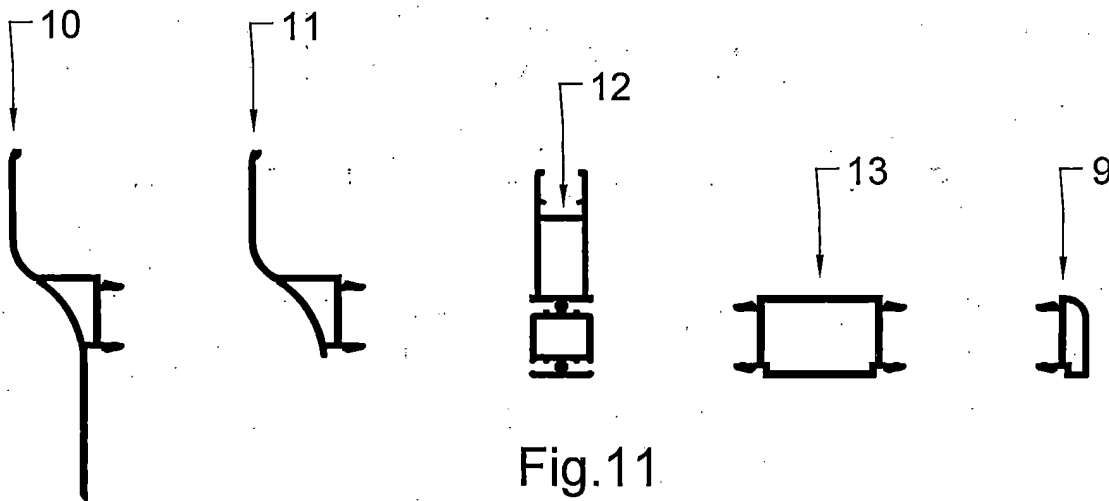


Fig.11

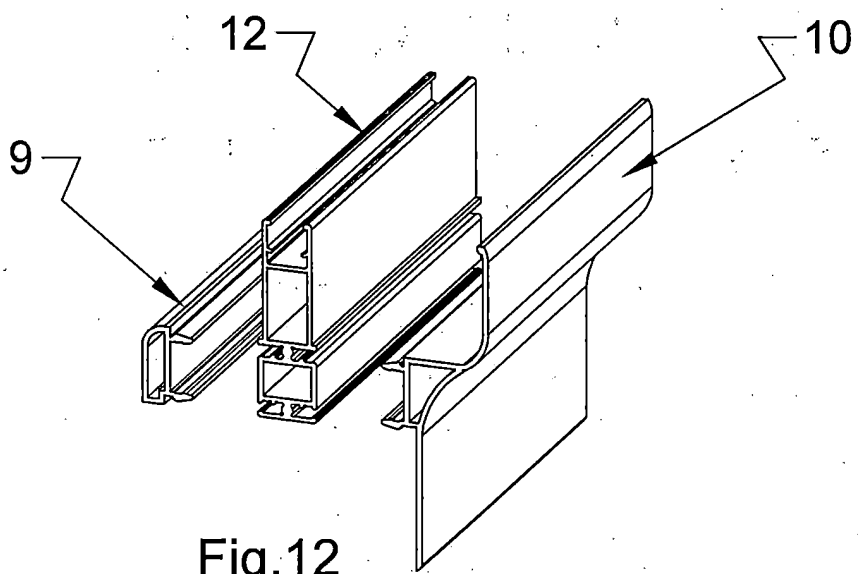


Fig.12

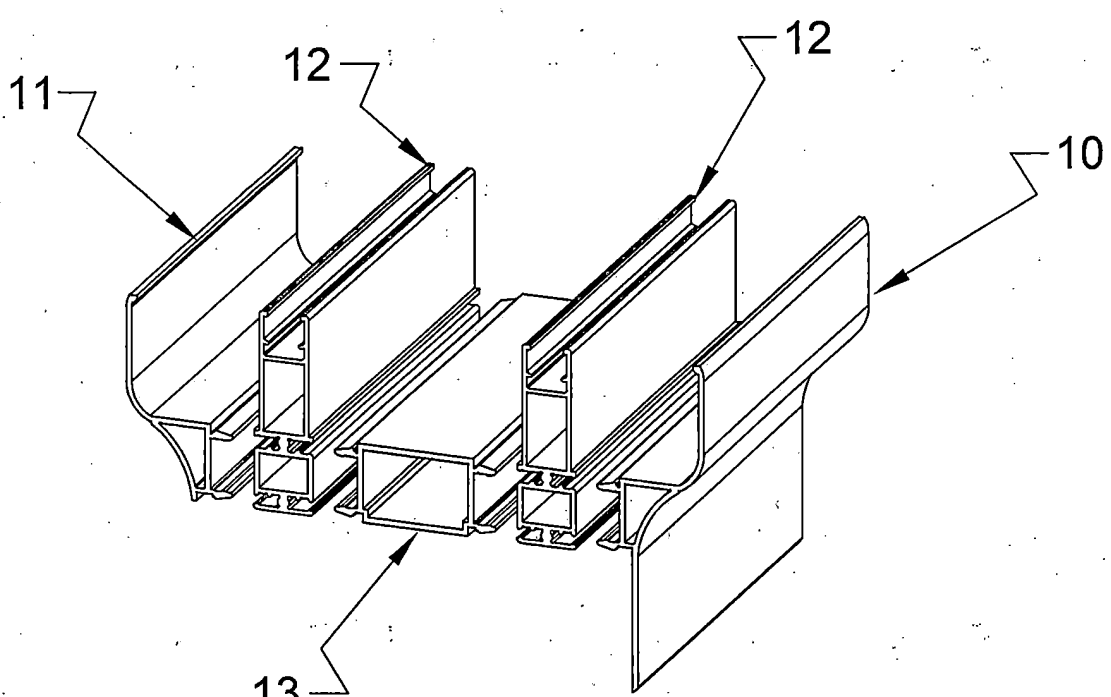


Fig.13

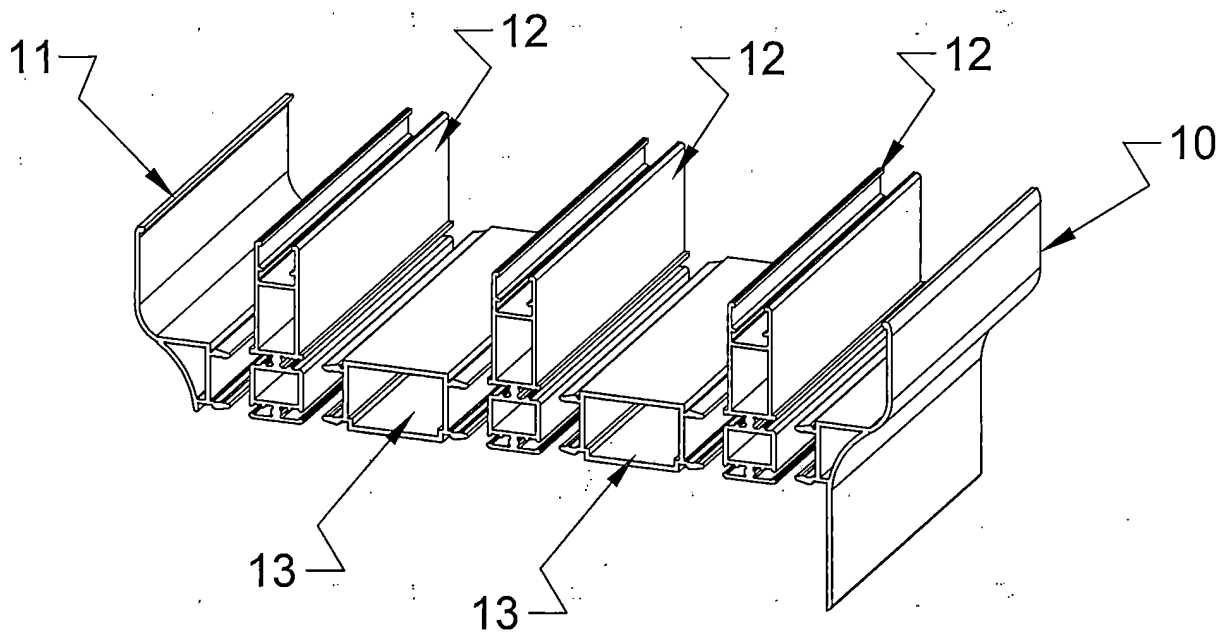


Fig.14

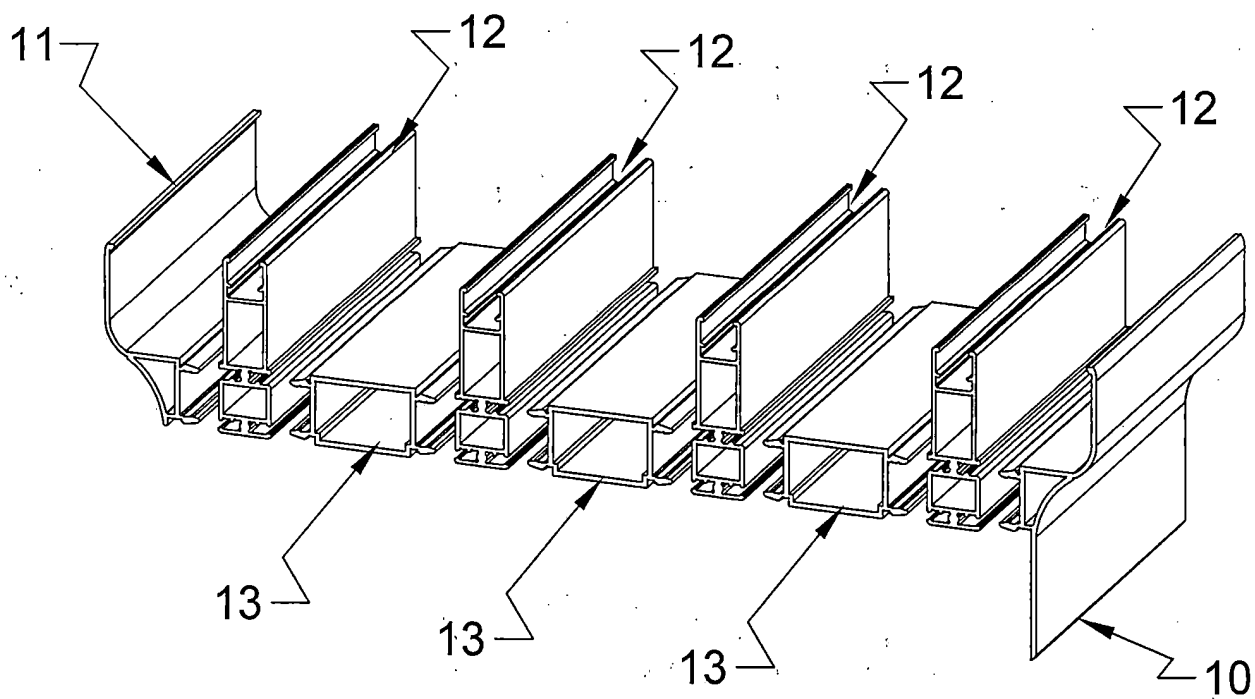
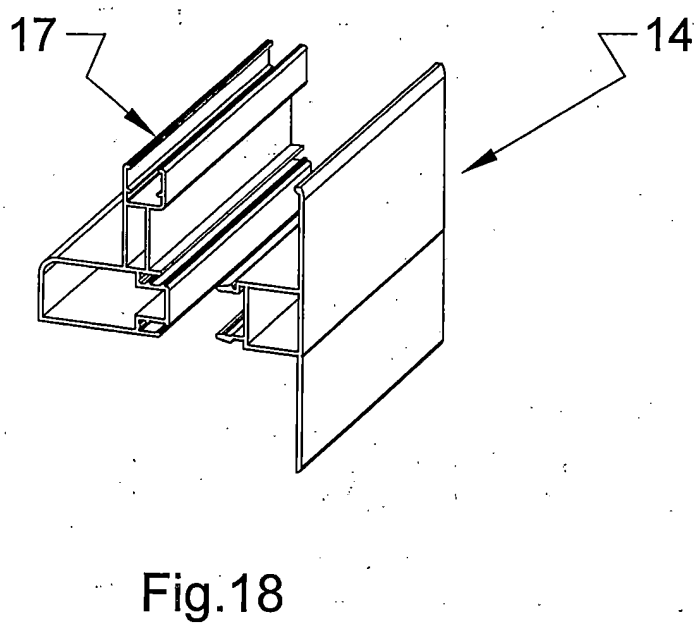
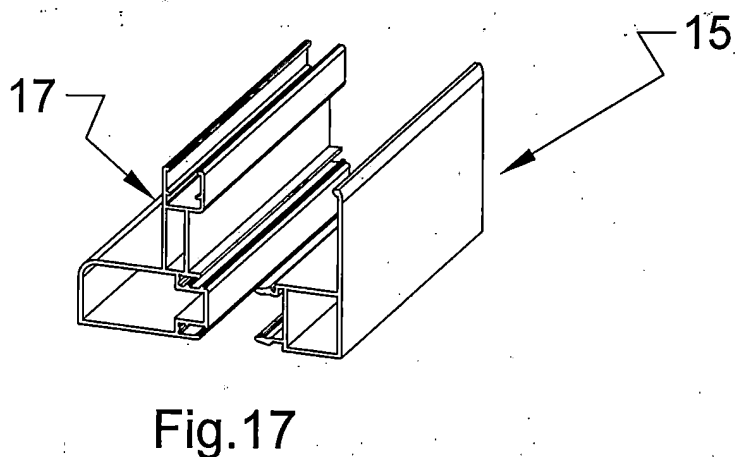
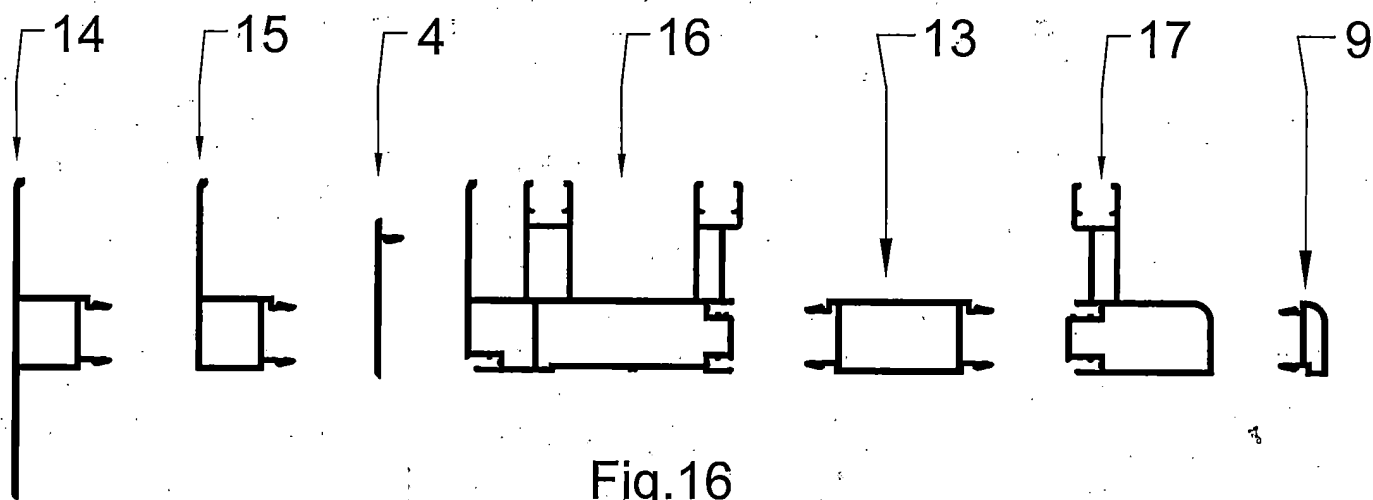


Fig.15



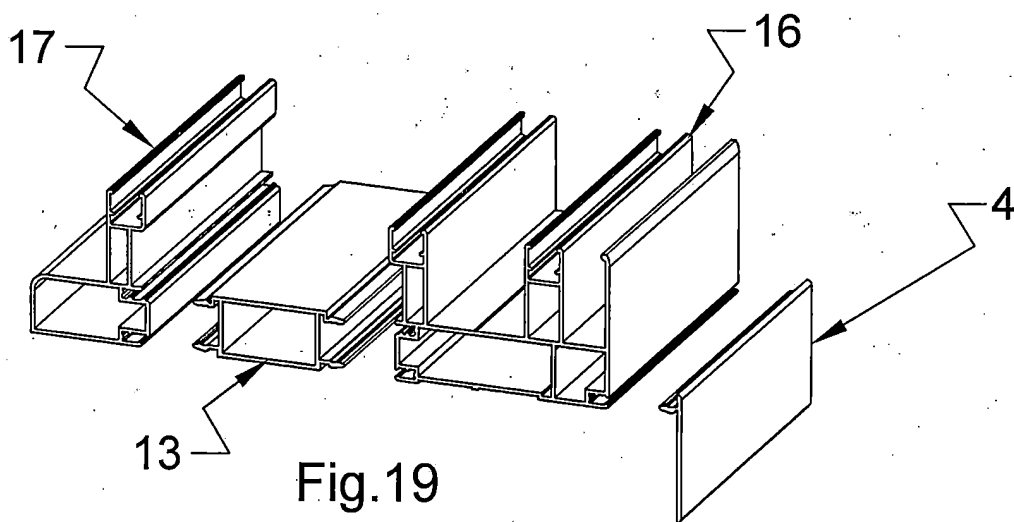


Fig.19

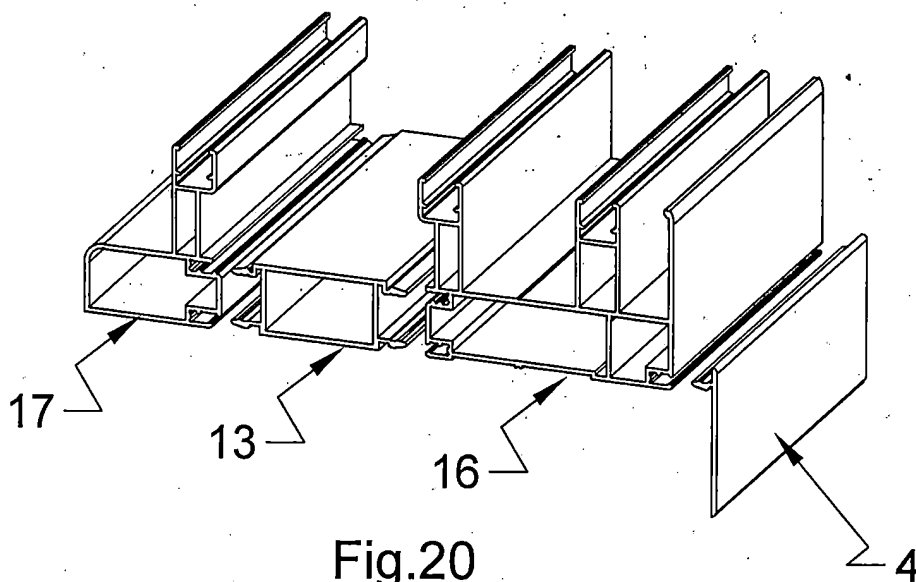


Fig.20

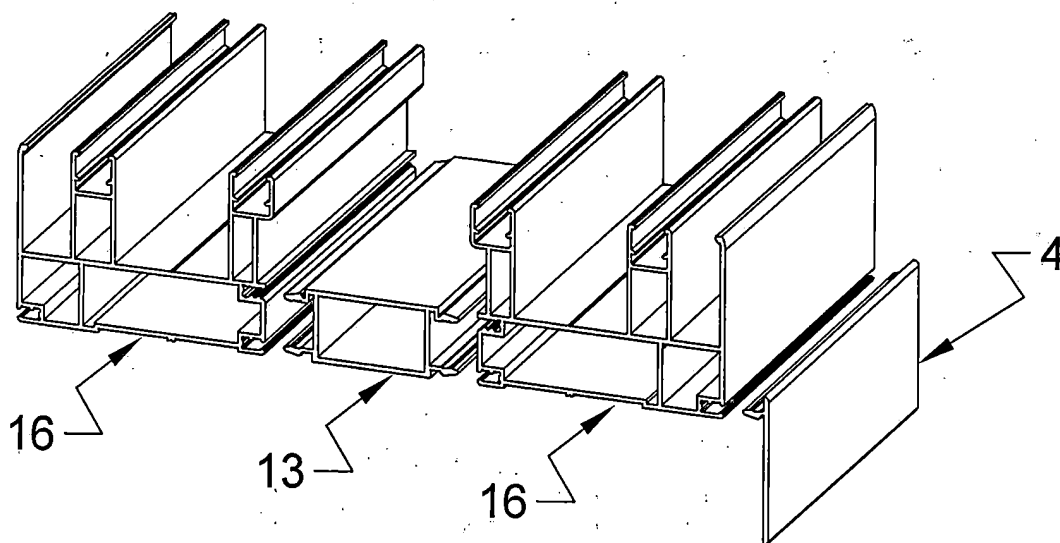


Fig.21

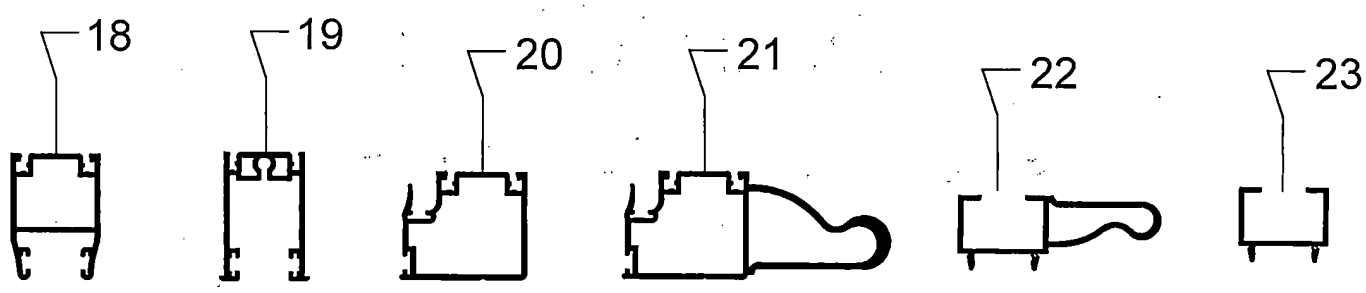


Fig.22

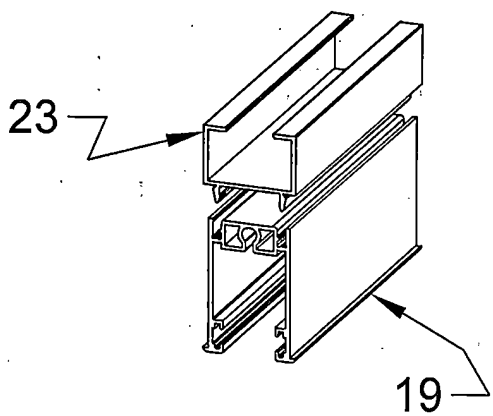


Fig.23

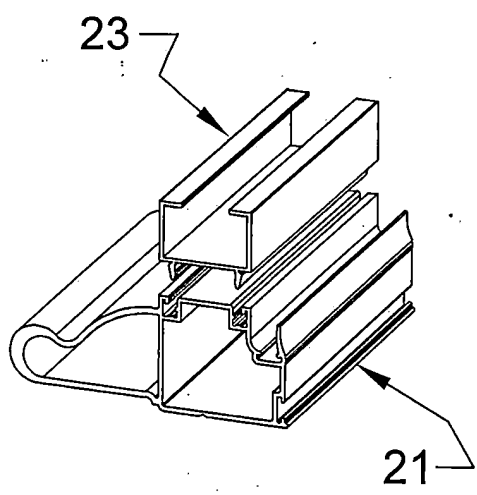


Fig.24

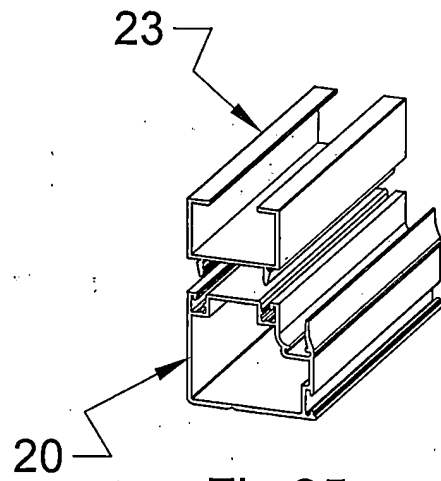


Fig.25

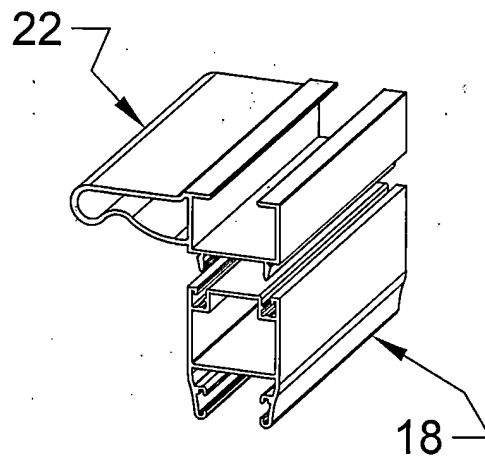


Fig.26

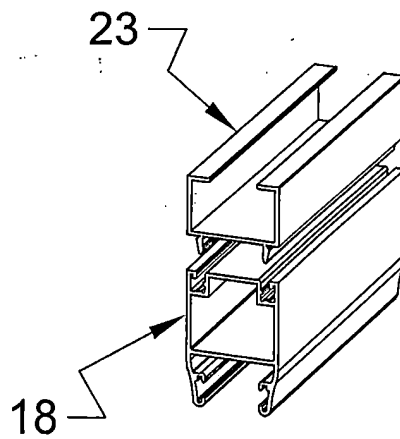


Fig.27

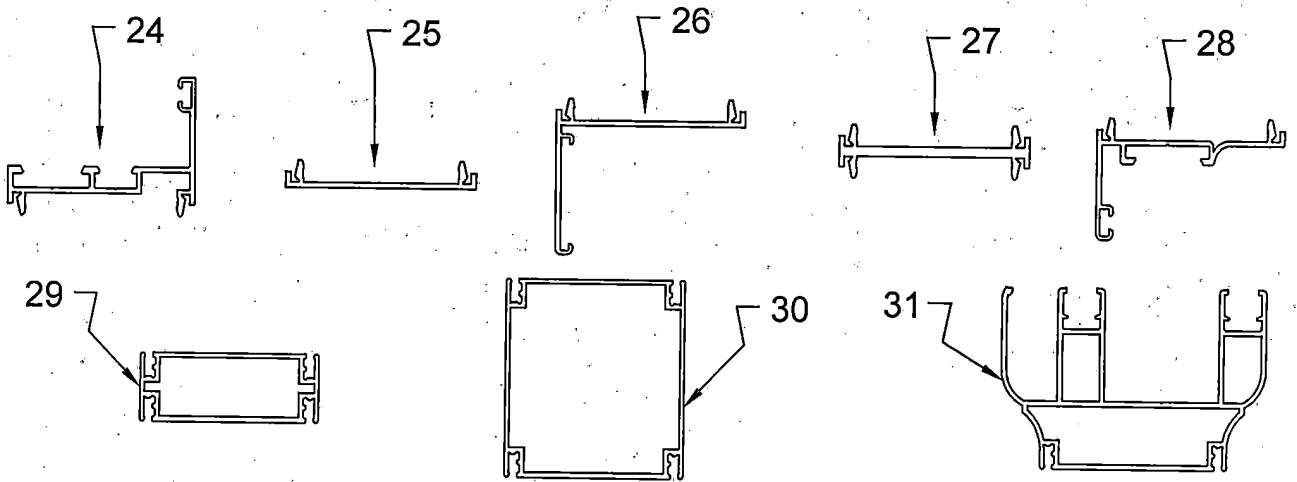


Fig.28

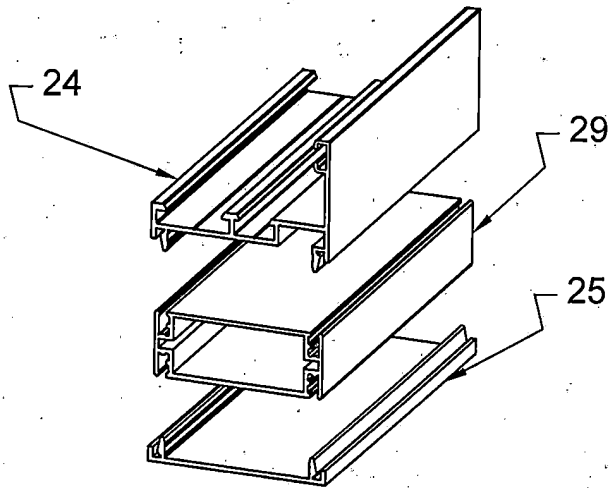


Fig.29

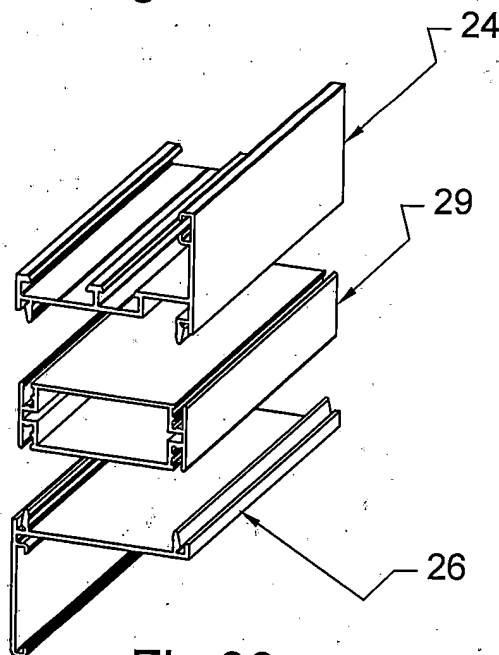


Fig.30

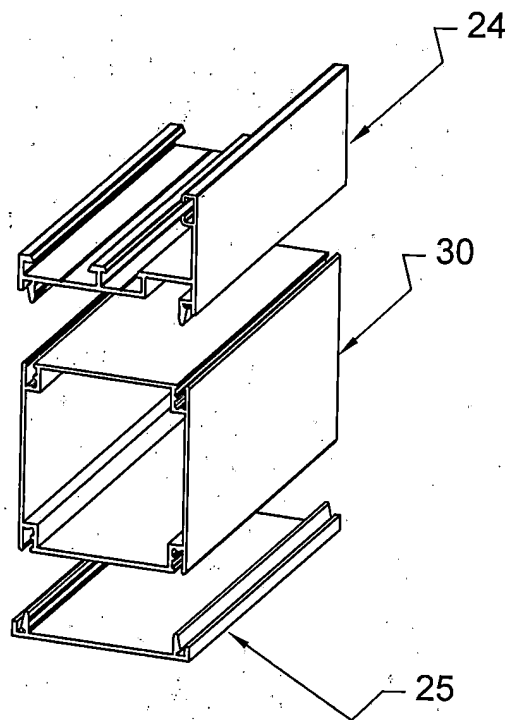


Fig.31

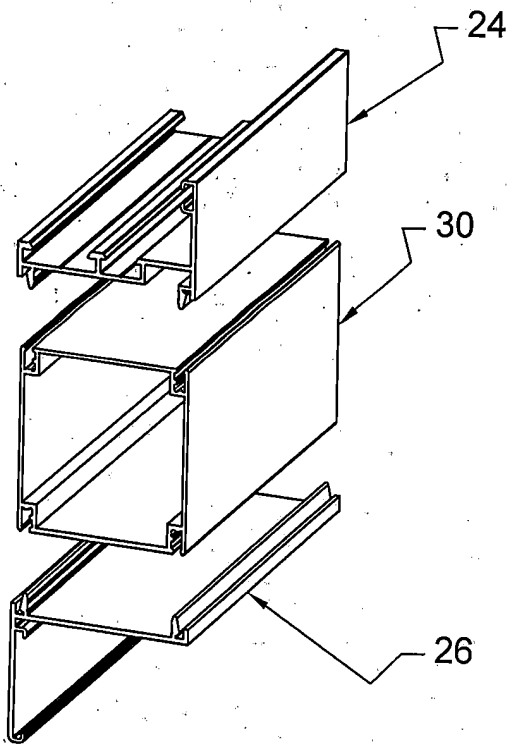


Fig.32

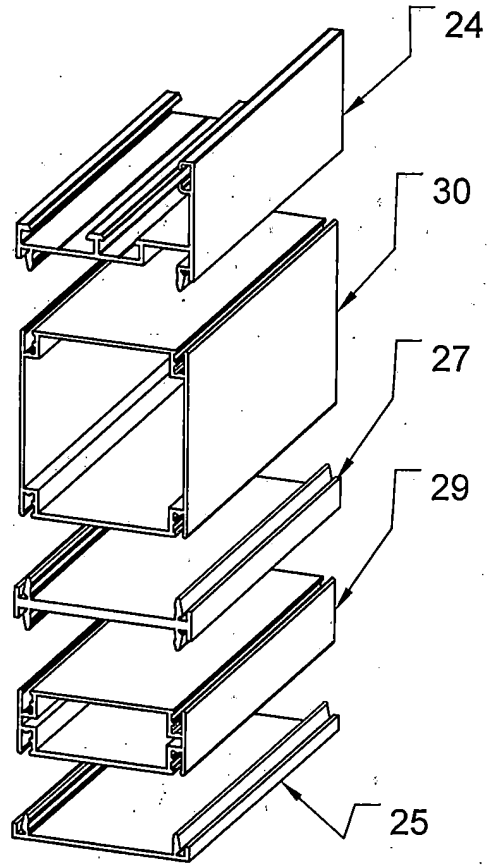


Fig.33

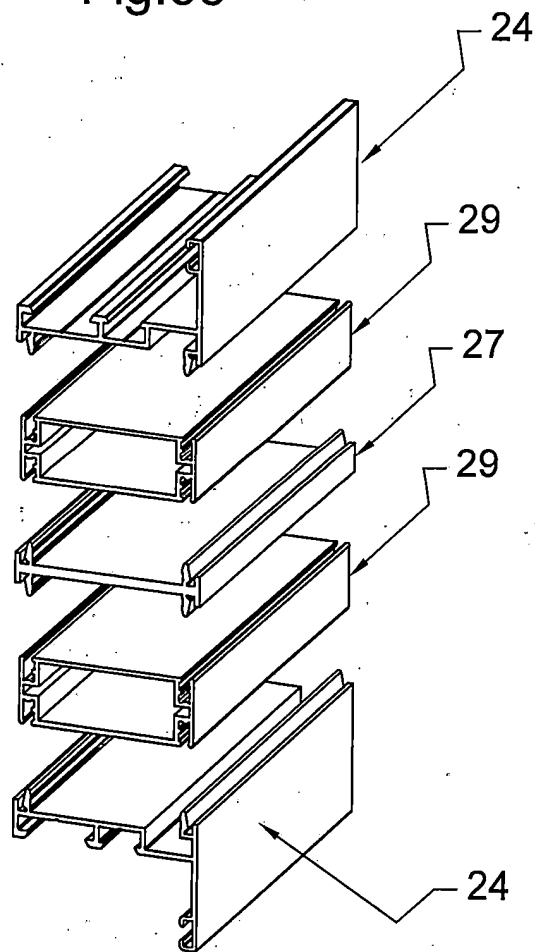


Fig.34

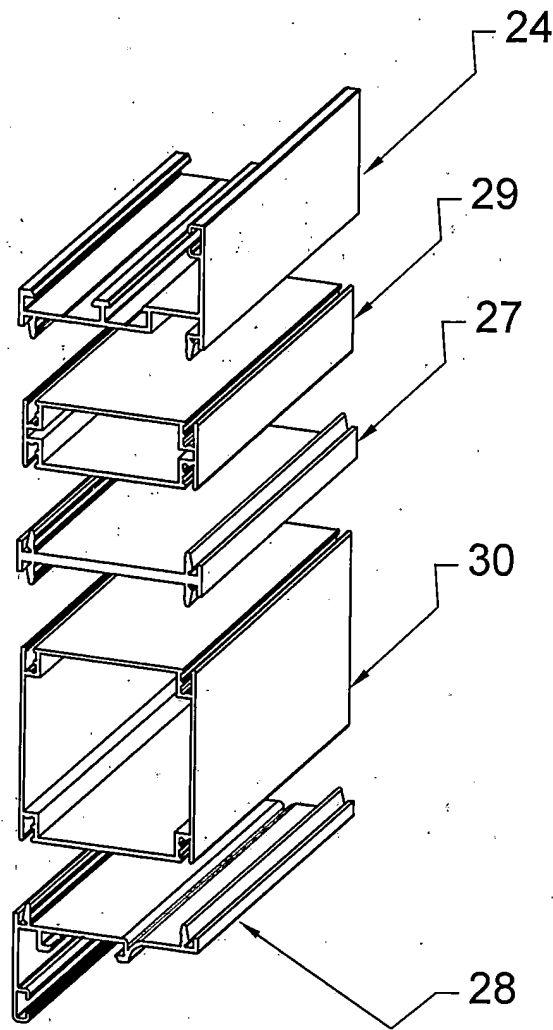


Fig.35

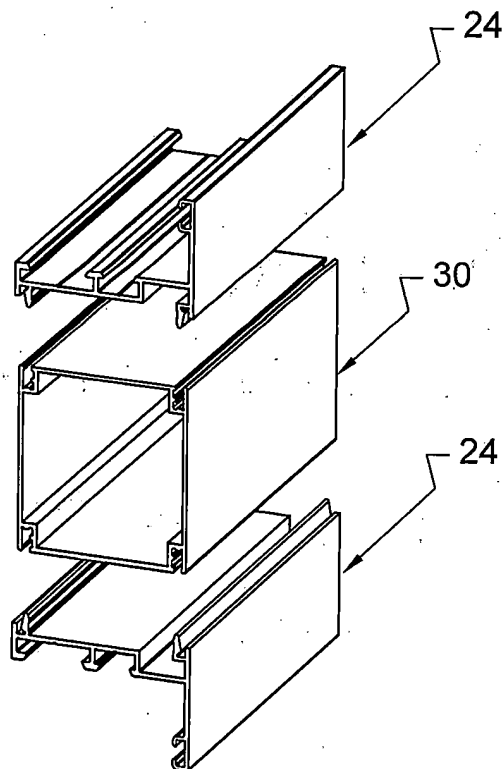


Fig.36

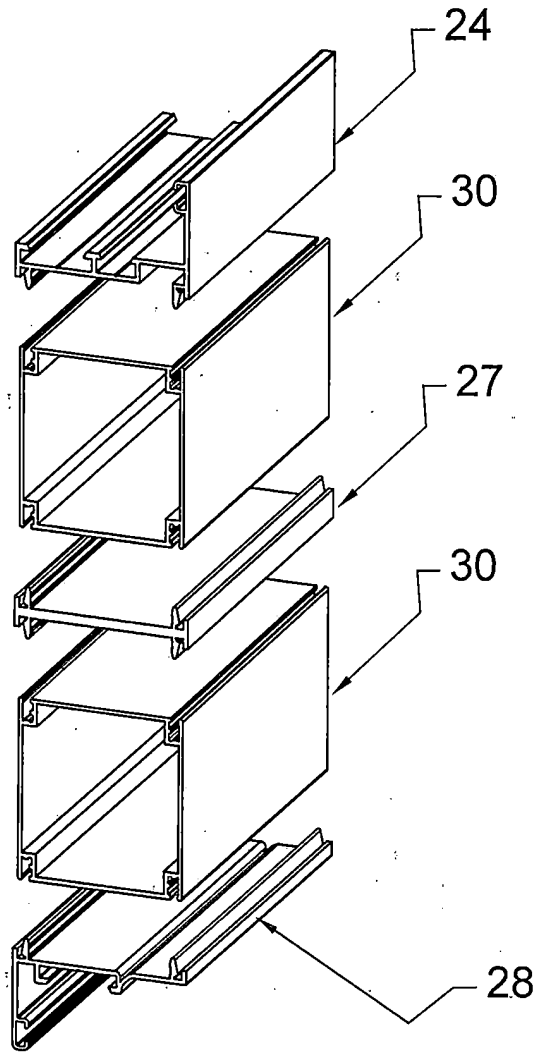


Fig.37

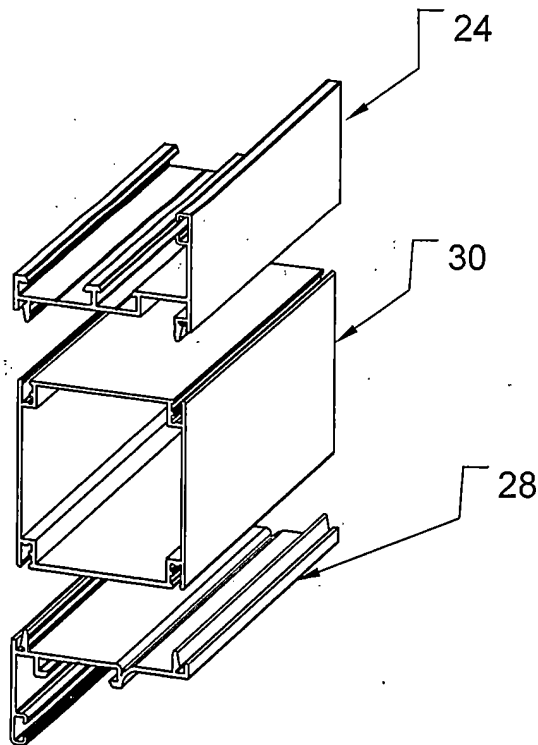


Fig.38

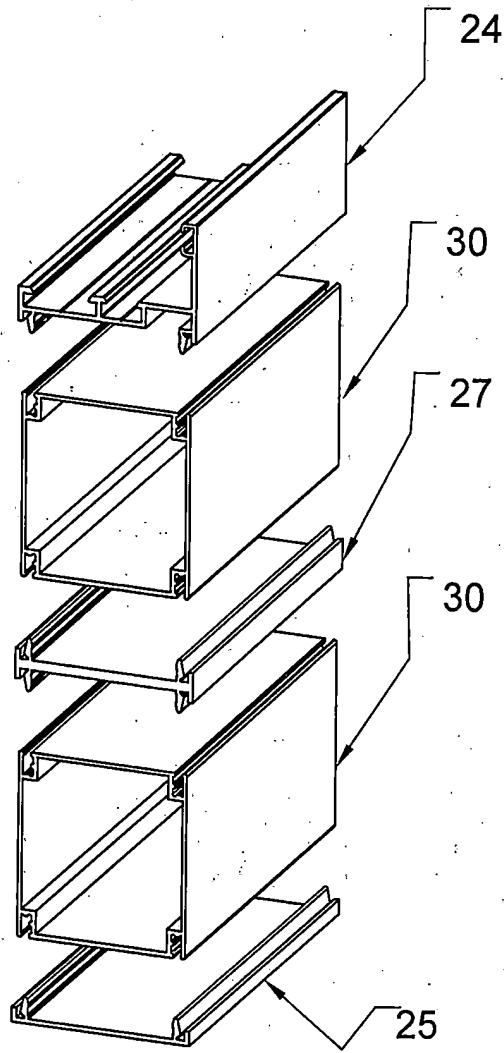


Fig.39

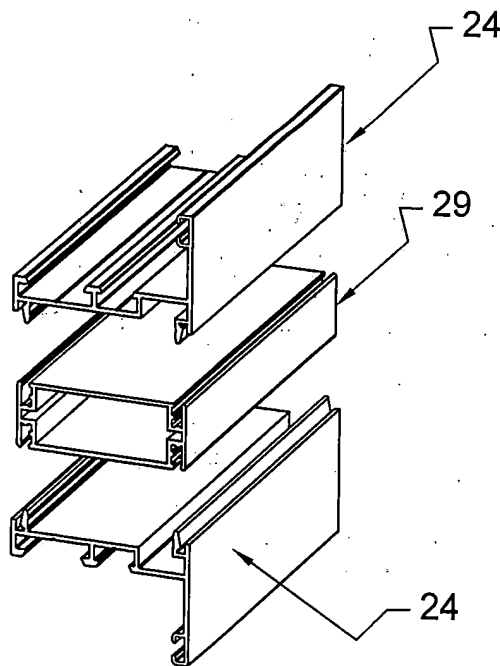


Fig.40

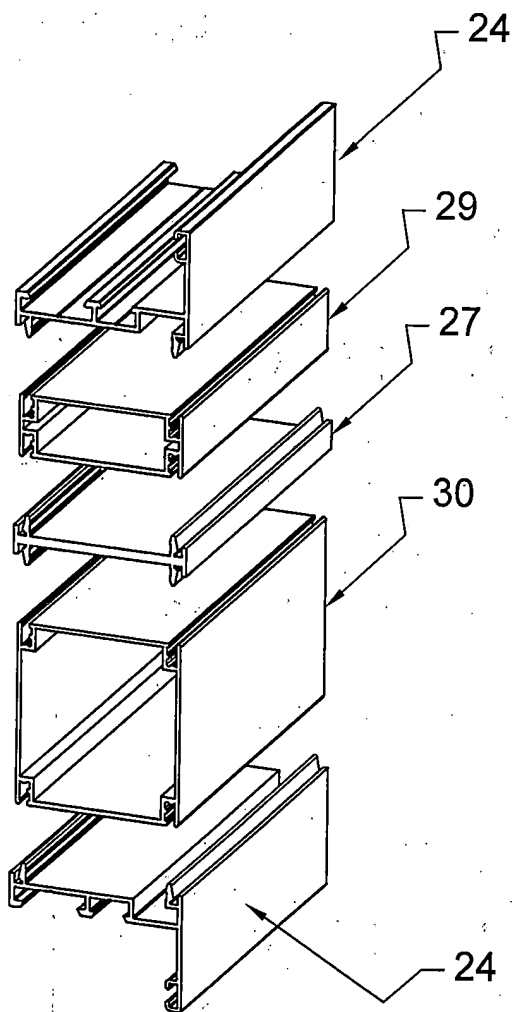


Fig.41

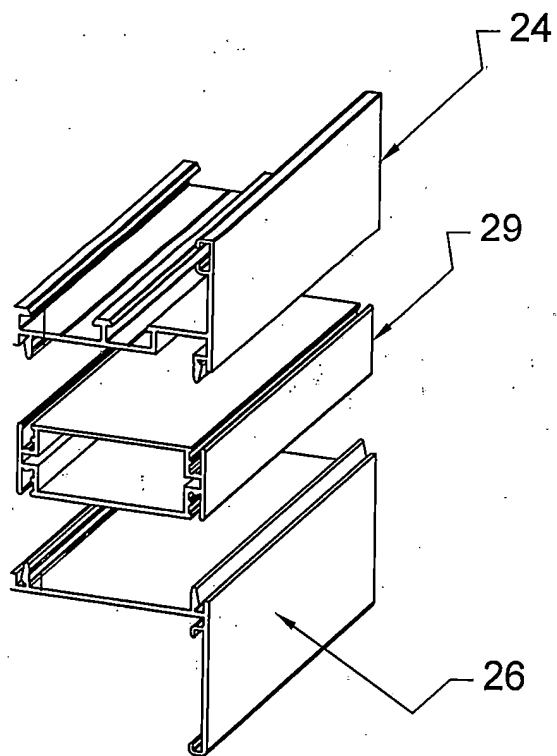


Fig.42

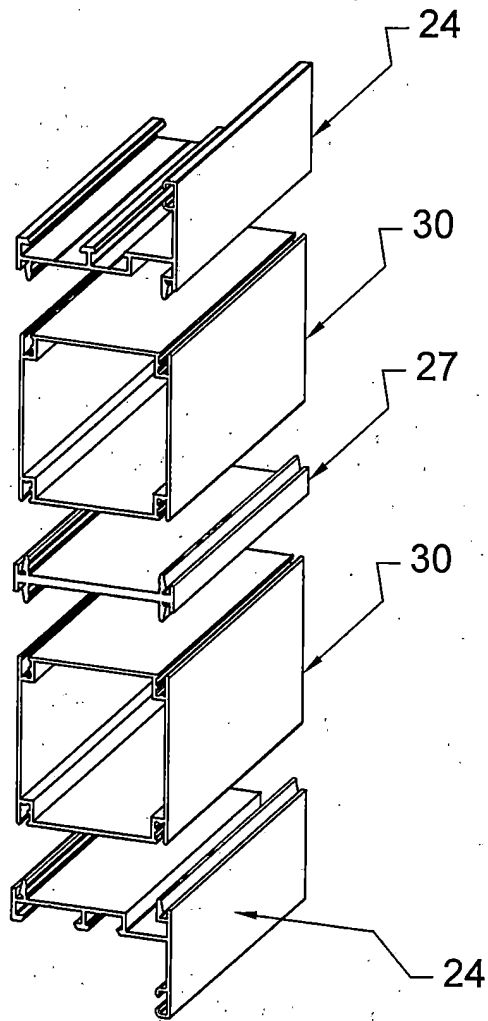


Fig.43

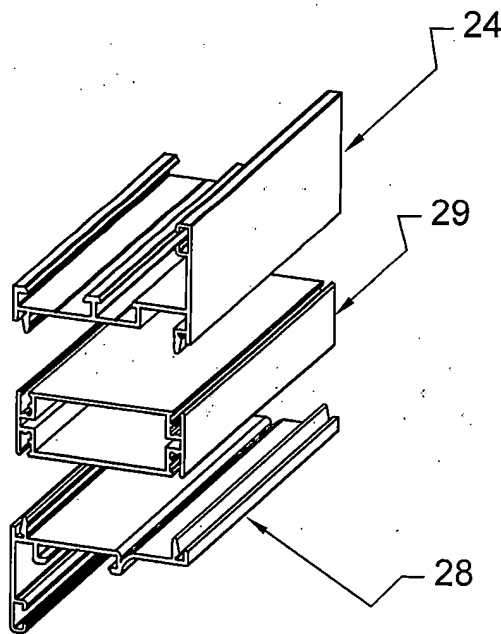


Fig.44

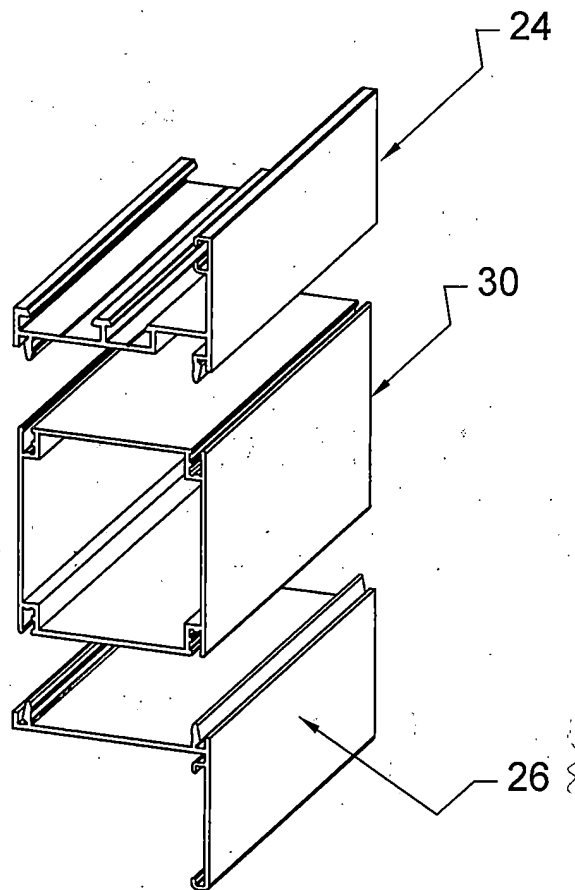


Fig.45

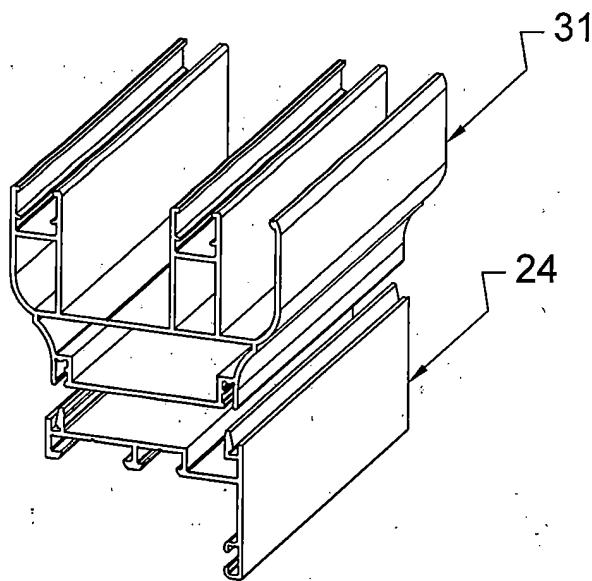


Fig.46

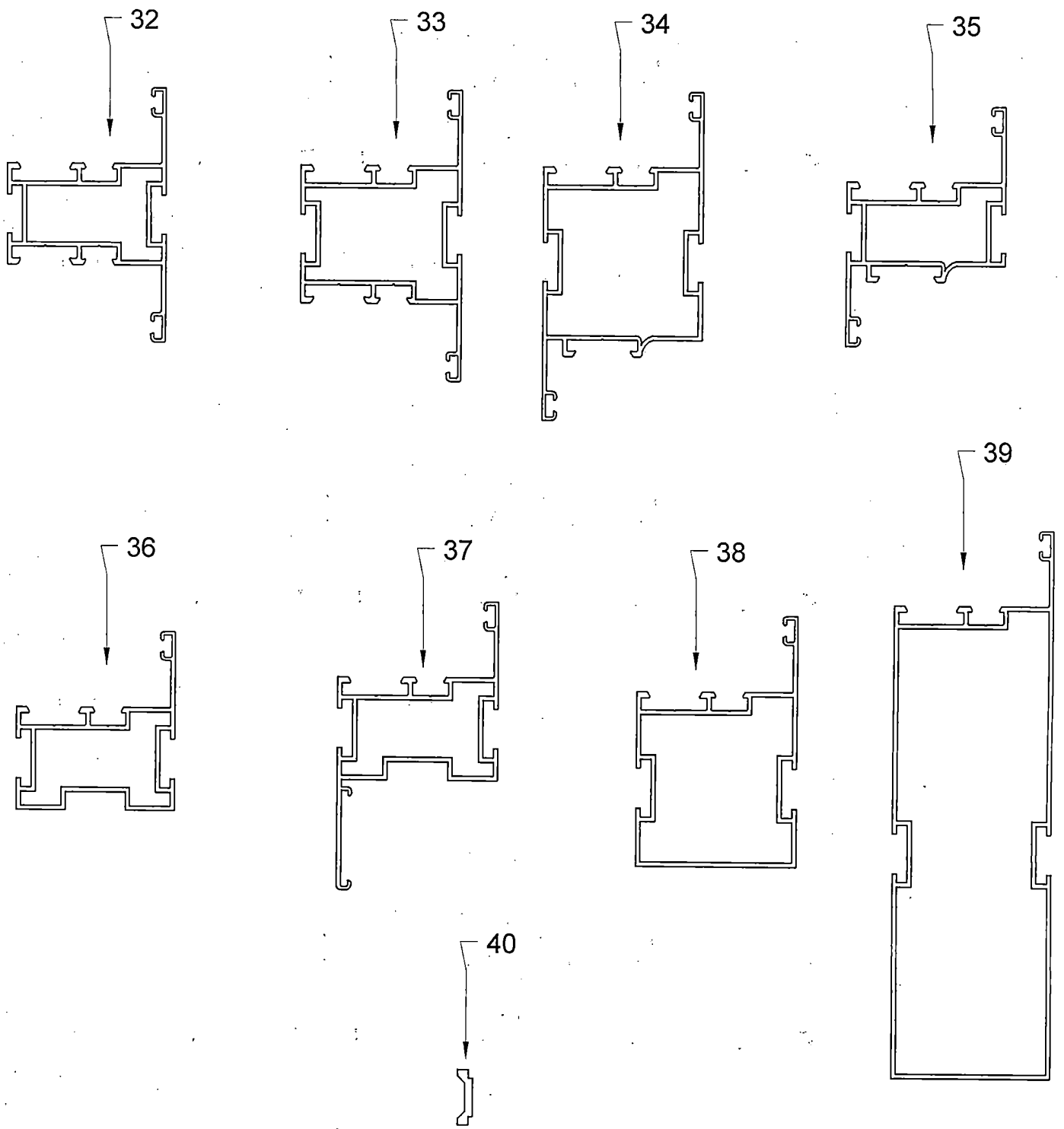


Fig.47

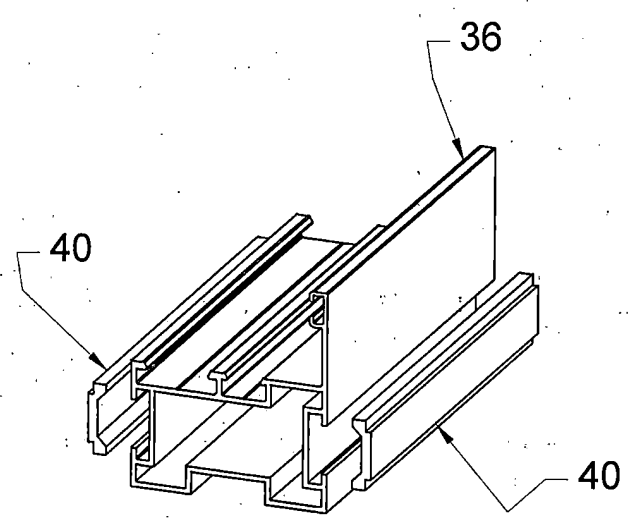


Fig.48

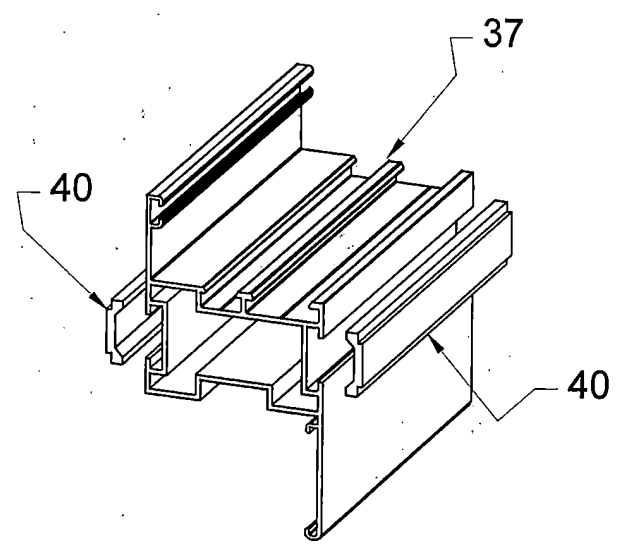


Fig.49

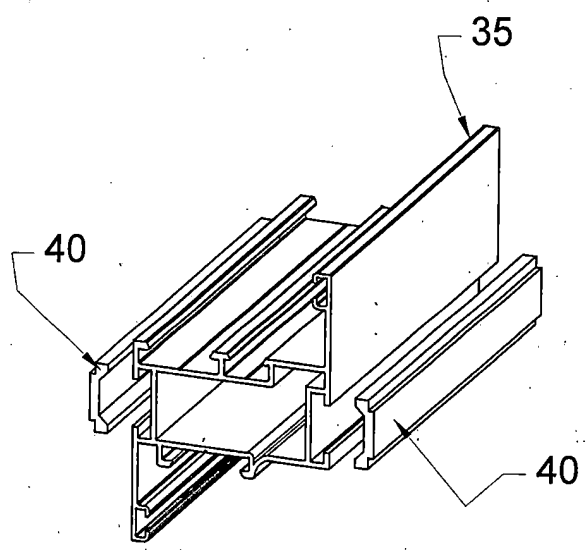


Fig.50

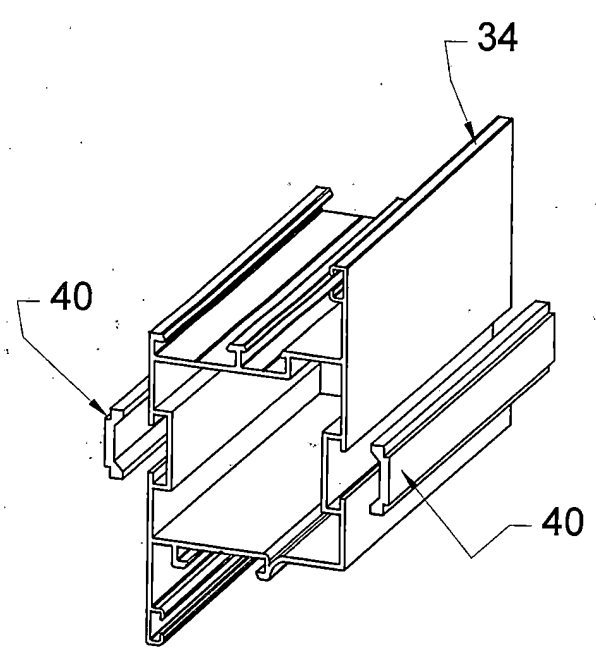


Fig.51

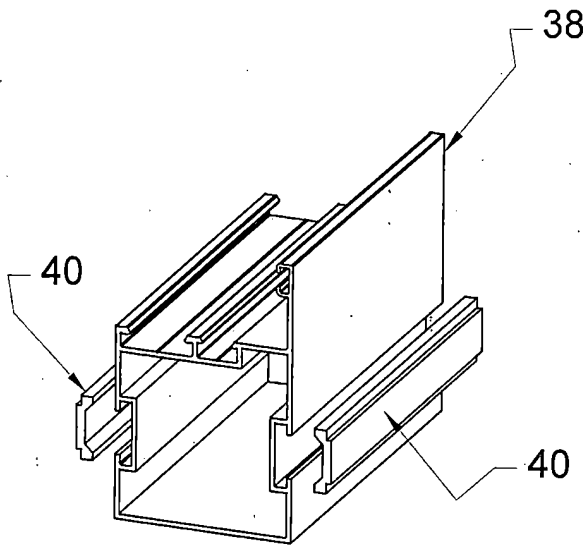


Fig. 52

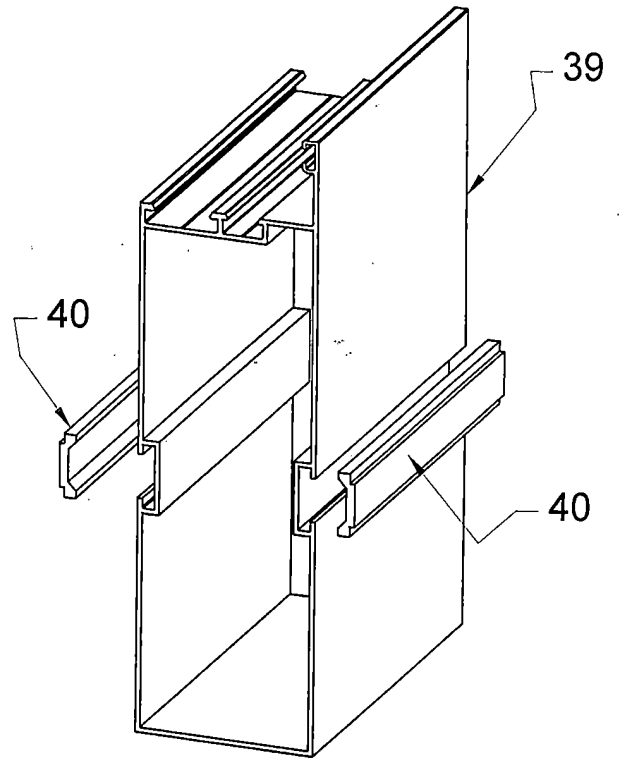


Fig. 53

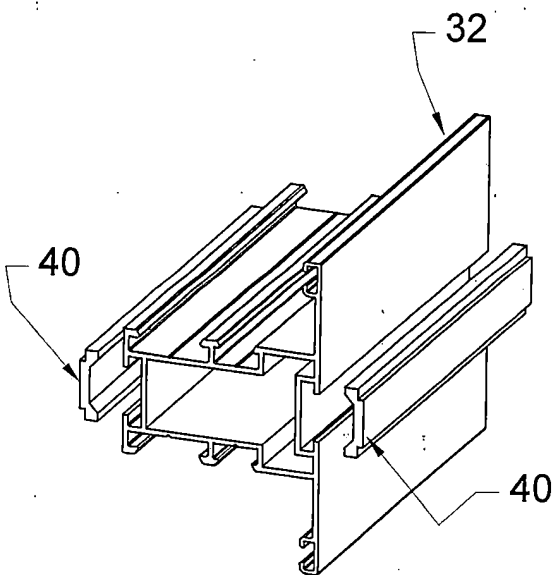


Fig. 54

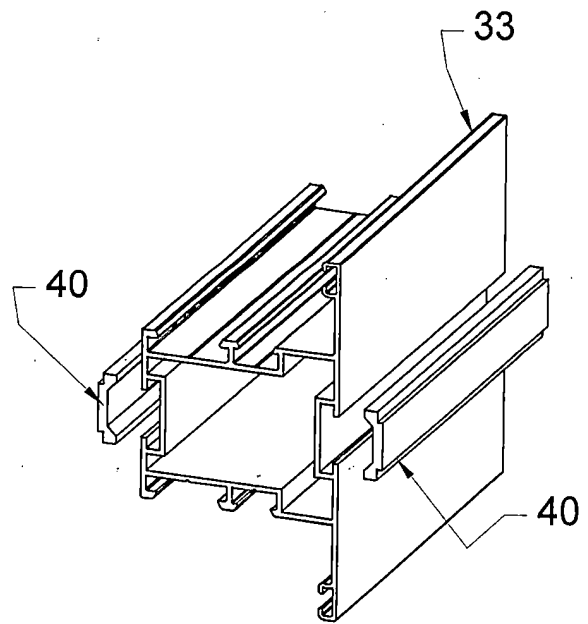


Fig. 55

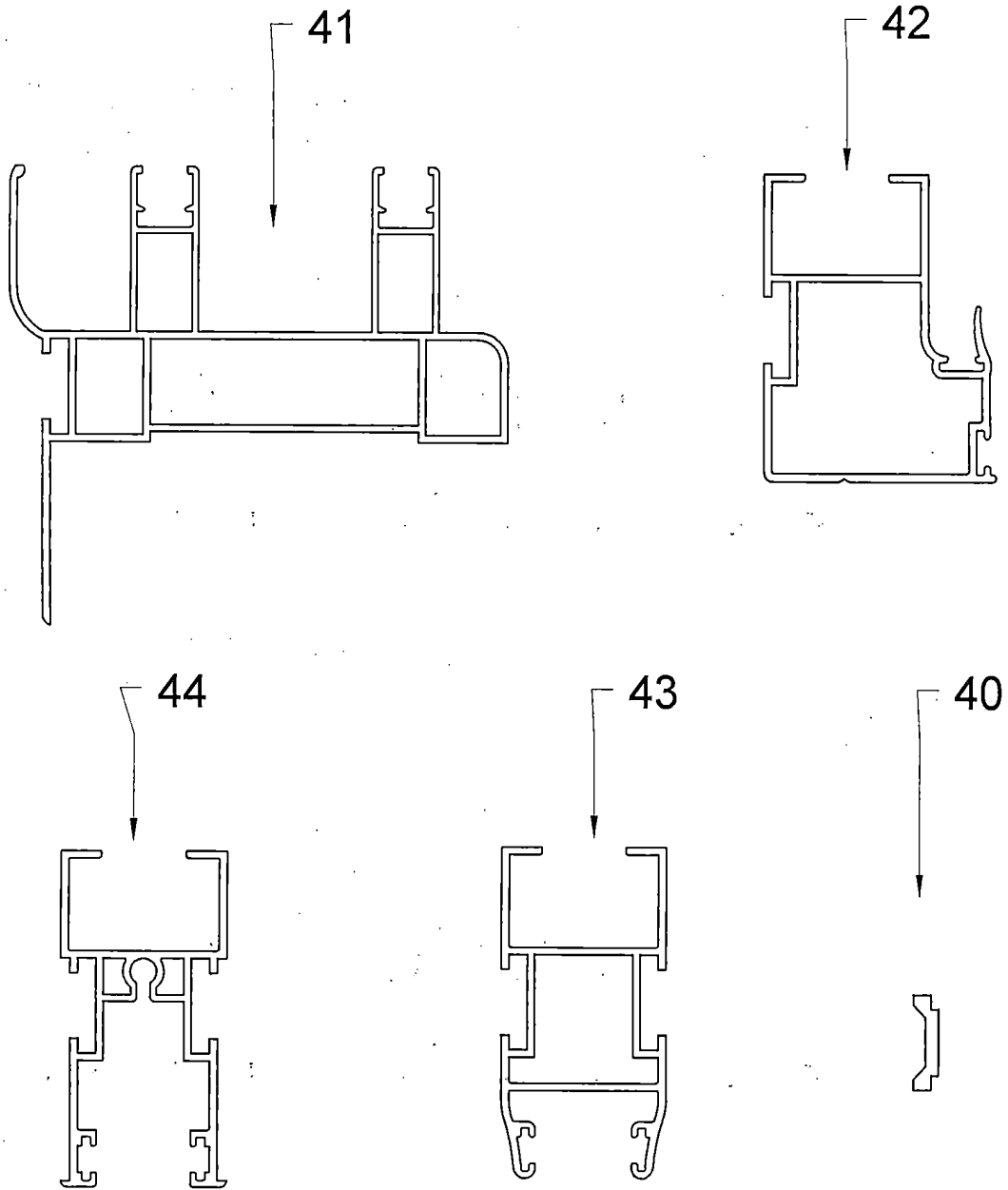


Fig.56

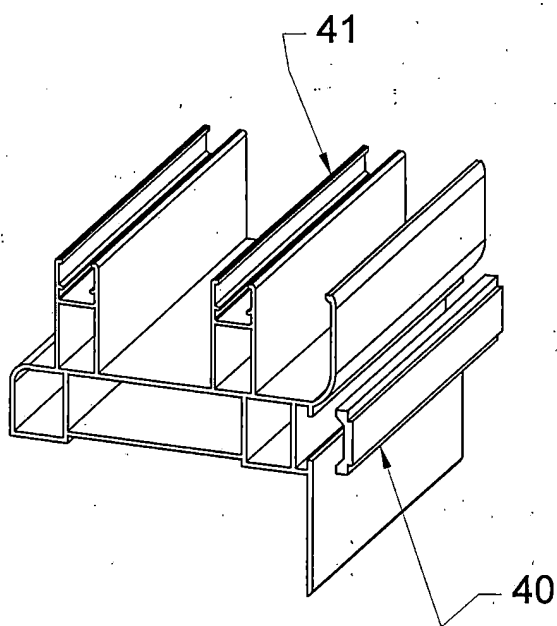


Fig.57

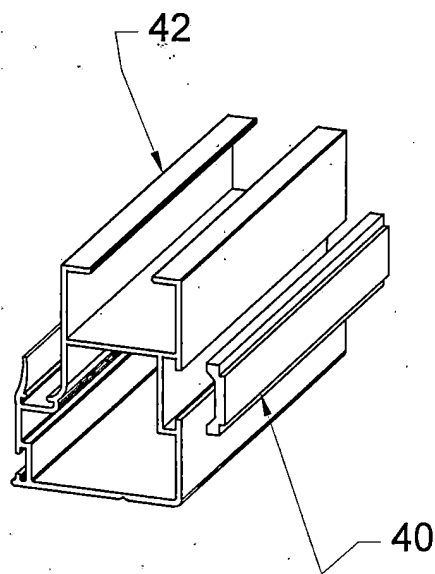


Fig.58

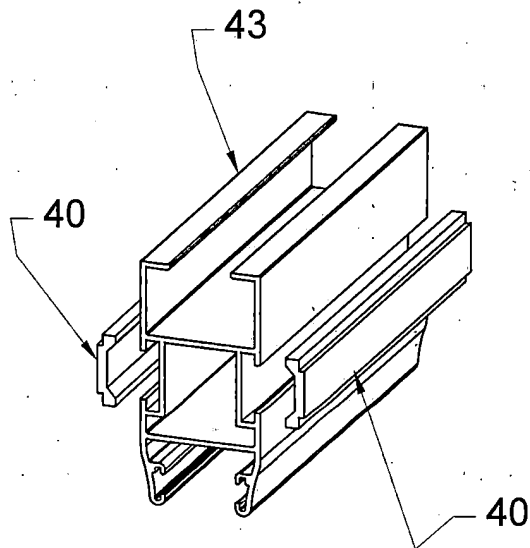


Fig.59

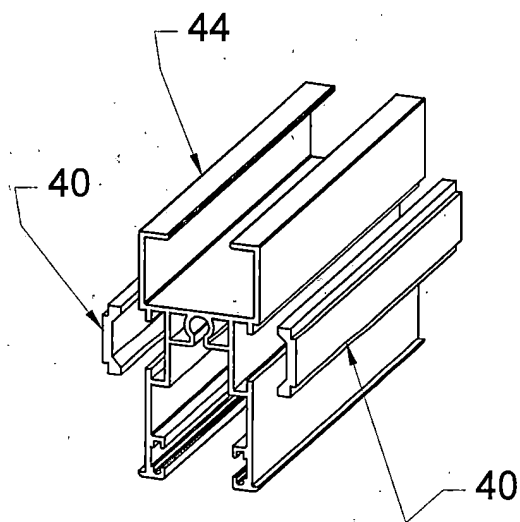


Fig.60

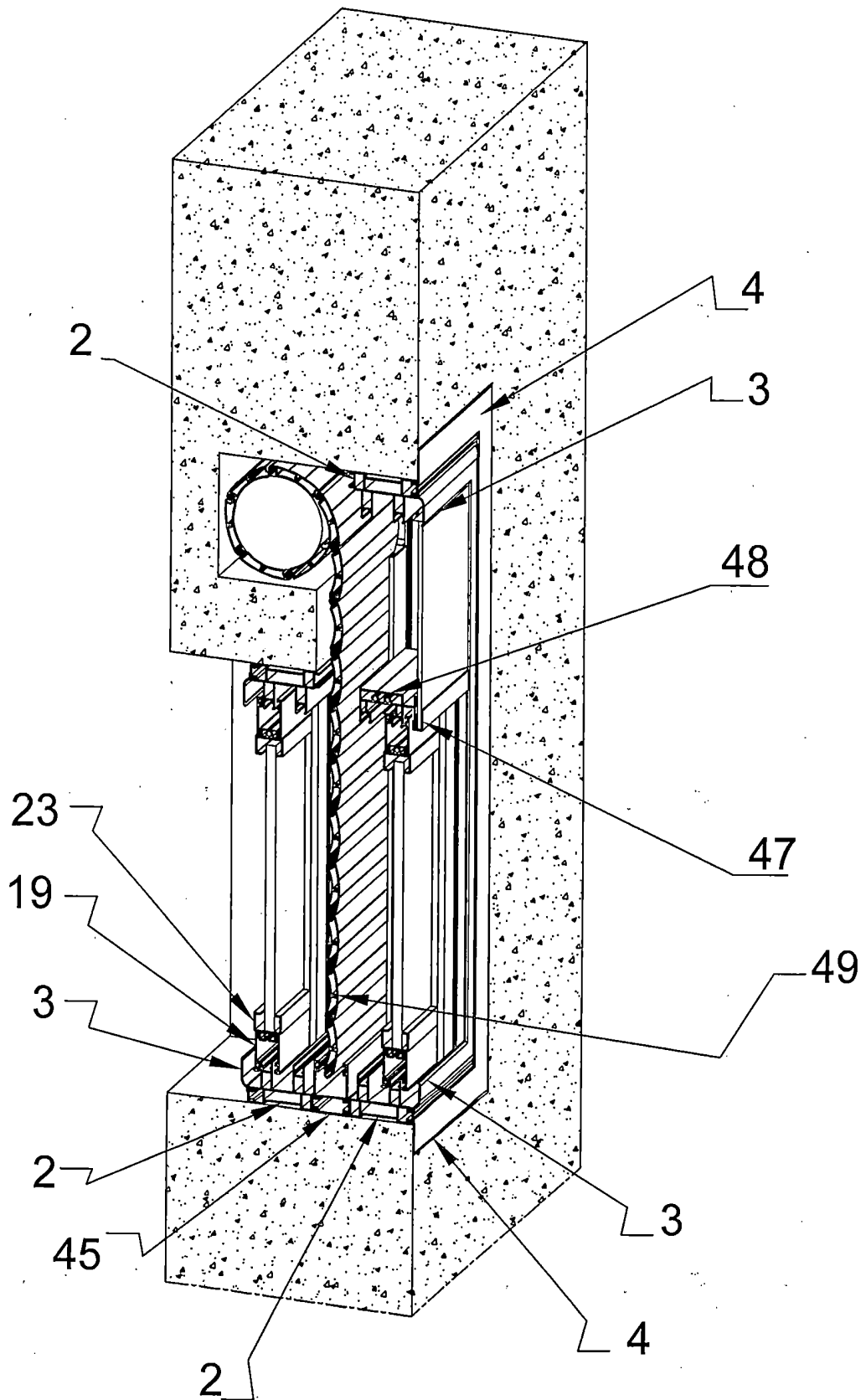


Fig.61

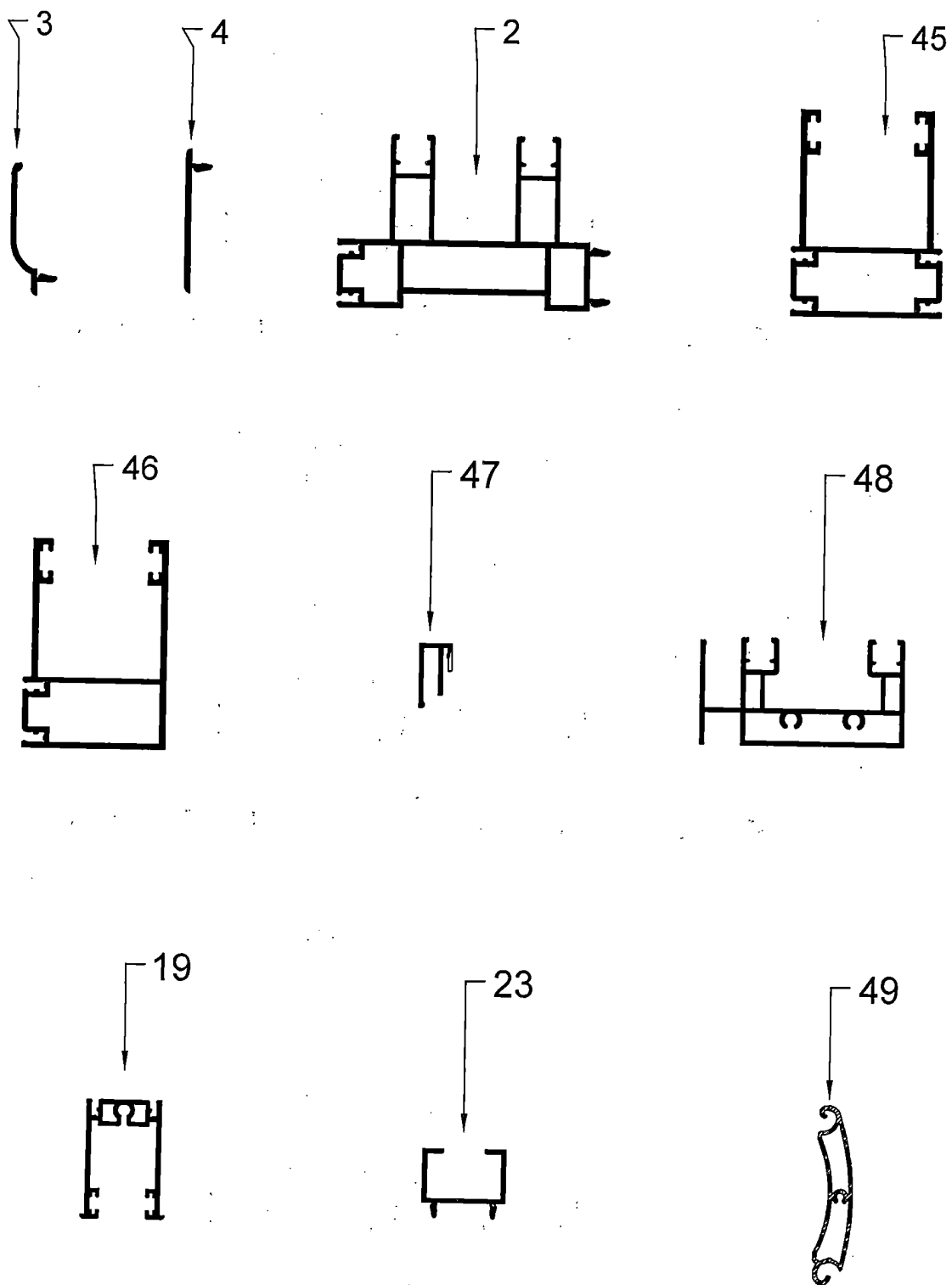


Fig.62

Détail A

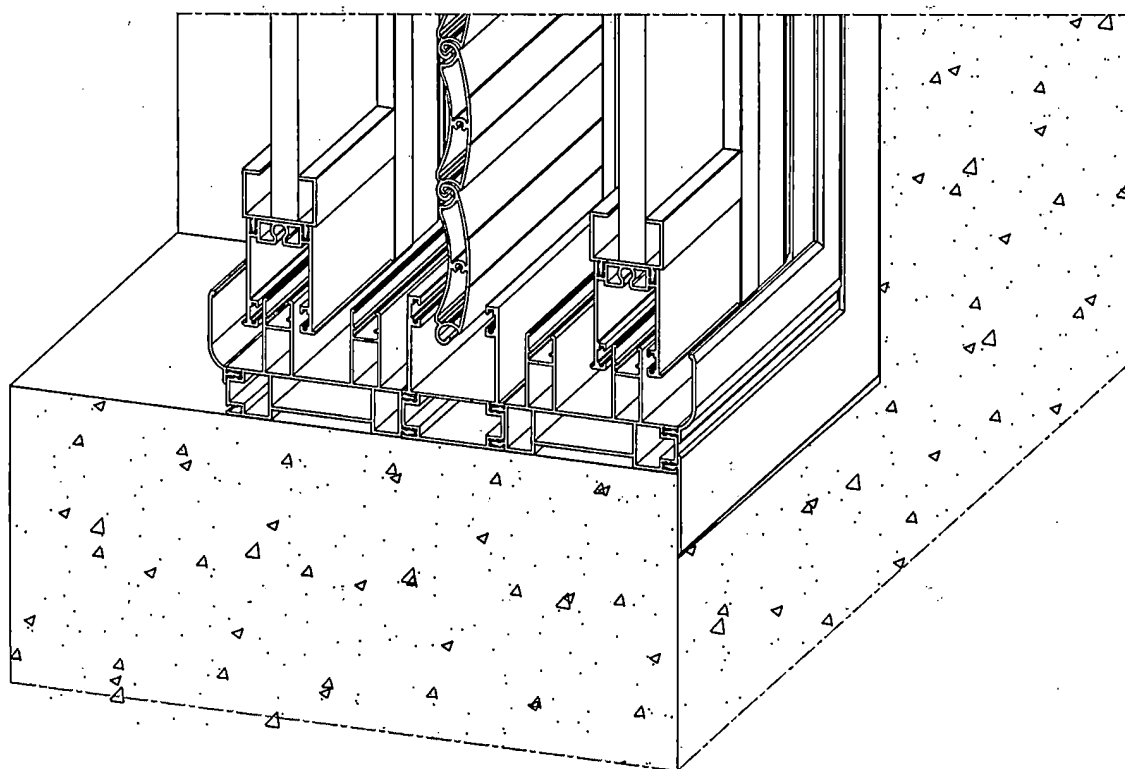


Fig.63



**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 39299	Date de dépôt : 19/08/2016
Déposant : ESPACE ZEMMOURI	
Intitulé de l'invention : Ensemble de menuiserie à usage multiple	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPI conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée	
<input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: L. BELCAID	Date d'établissement du rapport : 13/01/2017
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



Partie 1 : Considérations générales		
<i>Cadre 1 : base du présent rapport</i>		
Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :		
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Description</u> 8 Pages • <u>Revendications</u> 8 • <u>Planches de dessin</u> 28 Pages 		
Partie 2 : Rapport de recherche		
Classement de l'objet de la demande :		
CIB : E06B3/26; E06B 3/263		
CPC : E06B 3/2632		
Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :		
EPOQUE, Orbit		
Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	EP0485349 ; METRA METALL TRAFILATI ALLUMIN [IT]; 1992-05-13	1-8
Y	<i>Colonne 5, ligne 42- colonne 8, ligne 13; Figures 13-24</i>	3
X	FR2518159 ; TECHNAL FRANCE [FR] ; 1983-06-17 <i>Tout le document</i>	1-2
Y	EP3048233 ; FERRO GROUP INTERNAT S R L [IT] ; 2016-07-27 <i>Abrégé, figure 3-5</i>	3
A	WO2010119354 ; ORCHIDEES CONSTRUCTION S A [CH] ; 2010-10-21 <i>Tout le document</i>	1-8
*Catégories spéciales de documents cités :		
<p>-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément</p> <p>-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier</p> <p>-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p> <p>-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs</p> <p>-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté</p>		

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 4 : Remarques de clarté*

- Les revendications 6 et 7 ne satisfont pas aux exigences de la clarté conformément à l'article 35 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13 car l'objet de la protection n'est pas défini. Les revendications ne contiennent pas de caractéristiques techniques permettant d'arriver au résultat recherché.

Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications 3-8 Revendications 1-2	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-8	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-8 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : EP0485349
D2 : FR2518159
D3 : EP3048233

1. Nouveauté (N) :

1.1- Le document D1 divulgue (*les références entre parenthèses s'appliquent au document D1*) :

- un ensemble de menuiserie comprenant un set de profilés dormant composé de profilés intermédiaires (101,112,119,) ayant un ou deux rails et sont munis de moyens pour coopérer directement entre eux ou indirectement par l'intermédiaire d'autres profilés (151,152,153,154) pour former un profilé dormant d'un coté et avec d'autres profilés (110,140,146,150,162,172) pour former une seule structure solidaire.

Par conséquent, toutes les caractéristiques de la revendication 1 sont divulguées dans D1, d'où l'objet de la revendication 1 n'est pas nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

1.2- Le document D1 divulgue également les caractéristiques de la revendication 2, d'où l'objet de cette dernière n'est pas nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

1.3- Aucun des documents mentionnés ci-dessus ne divulgue un ensemble de menuiserie comprenant des profilés qui s'emboitent l'un dans l'autre tel que décrit dans la revendication 3. D'où l'objet de la revendication 3 est nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

L'objet des revendications dépendantes 4-8 est par la suite nouveau.

2. Activité inventive (AI) :

2.1- Le document D1, qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 3, divulgue (*les références entre parenthèse s'appliquent au document « D1 »*) :

- un ensemble de menuiserie comprenant un set de profilés dormant composé de profilés intermédiaires (101,112,119,) ayant un ou deux rails et sont munis de moyens pour coopérer directement entre eux ou indirectement par l'intermédiaire d'autres profilés (151,152,153,154) pour former un profilé dormant d'un côté et avec d'autres profilés (110,140,146,150,162,172) pour former une seule structure solidaire,
- les faces opposées des profilés intermédiaires, sont pourvus de logements(104) dans lesquels viennent s'engager des éléments isolants (105) pour assurer l'assemblage.

L'objet de la revendication 3 diffère de D1 en ce que les logements et les éléments qui s'engagent directement dans ces logements par éclipse sont disposés dans les faces opposés des profilés à assembler sans l'utilisation d'autres pièces d'isolation intermédiaires.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut être considéré comme assurer un assemblage simple et rapide des profilés agencés dans un cadre de menuiserie.

La solution proposée dans la revendication 3 n'implique pas une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13 pour la raison suivante :

l'utilisation des éléments, disposés dans sur une face du premier profilé, qui s'emboitent directement dans des logements, disposés sur la face opposée du deuxième profilé n'est qu'une option parmi d'autres et considérée comme une option de design qui entre dans le champ d'application des pratiques habituelles suivies par l'homme du métier, d'autant que les avantages ainsi obtenus sont facilement prévues. En effet, cette solution a été employée, dans le même but, pour assembler le profilé de finition ou décoration (150, figure 20) avec le profilé intermédiaire (101, figure 13) par l'intermédiaire d'un élément (108, figure 13) qui vient s'insérer dans le logement (152, figure 20) du dit profilé de finition.(voir D1)

En outre, cette même solution a été déjà employée pour l'assemblage d'un cadre de menuiserie

analogue (voir document D3, figures 3-5). Il serait évident pour l'homme du métier désireux de parvenir au même résultat d'appliquer ces caractéristiques, avec un effet correspondant, dans le cadre de menuiserie D1, afin d'obtenir un ensemble de menuiserie conformément à la revendication 3.

2.2- Les revendications dépendantes 4-8 ne contiennent pas de caractéristiques qui, en combinaison avec l'une quelconque des revendications auxquelles elles sont liées, satisfassent aux exigences de l'activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.